
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg
Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : Jeudi 23 mai 2013 / Datum: Donnerstag 23. Mai 2013

Lieu : Université Péroilles II à Fribourg / Ort: Péroilles II Universität, Freiburg

Présidence / Präsidenschaft:

M. Marc'Aurelio **Andina**, Président, Villars-sur-Glâne

M. Sébastien **Dorthe**, Vice-président, Matran

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** ainsi que M. Michel **Moret**

Commune de Belfaux

Mme Anne-Lise **Meyer** ainsi que MM. Dominique **Corpataux** et Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

Mme Ursula **Eggelhöfer-Brügger** ainsi que MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Marie-Angèle **Poupon**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Cyril **Berton**, Jean-Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs**, Pius **Odermatt** et Rainer **Weibel**

Commune de Givisiez

Mmes Eva **Berclaz** et Suzanne **Schwegler** ainsi que M. Eric **Mennel**

Commune de Granges-Paccot

MM. André **Demierre**, François **Maridor** et Alexis **Overney**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe** et Daniel **Guillet**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

MM. Nicolas **Bapst**, Florian **Emonet**, Marc-Antoine **Messer**, Eric **Romanens**, Kurt **Sager**, Jacques **Vultier**, Jean-Daniel **Wicht** et Pascal **Wicht**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Elections au Conseil d'agglomération
 - 4.1 Election à la Présidence du Conseil
 - 4.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil
 - 4.3 Election/s au Bureau du Conseil
 - 4.4 Election à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement

- 4.5 Election à la Commission financière
- 5) Adoption du Rapport stratégique
 - 5.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 5.2 Présentation du message N°14 du Comité en vue de l'adoption du Rapport stratégique
Rapporteurs : MM. Jean Bourgknecht et Kuno Philipona, responsables DAEM
 - 5.3 Examen du message et du Rapport stratégique
 - 5.4 Examen et vote de l'arrêté
- 6) Investissements : libération des subventions des mesures de mobilité.
 - 6.1 Présentation du message N°17 du Comité en vue de l'acceptation des subventions
Rapporteurs : MM. Yvan Tona et Kuno Philipona, responsables DAEM
 - 6.2 Préavis de la Commission financière
 - 6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 6.4 Examen de détail
 - 6.5 Examen et vote des arrêtés
- 7) Modification du taux d'amortissement de la halte ferroviaire de St-Léonard
 - 7.1 Préavis de la Commission financière
 - 7.2 Présentation du message N°16 du Comité en vue de la modification du taux d'amortissement de la halte ferroviaire de St-Léonard. Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable DF&RH
 - 7.3 Examen de détail
 - 7.4 Examen et vote de l'arrêté
- 8) Approbation des comptes 2012 de l'Agglomération
 - 8.1 Présentation du message N°15 du Comité en vue de l'approbation des comptes 2012
Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable DF&RH
 - 8.2 Préavis de la Commission financière
 - 8.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 8.4 Examen de détail
 - 8.5 Examen et vote des arrêtés
- 9) Présentation du rapport d'activités. Rapporteur : M. René Schneuwly, Président du Comité
- 10) Réponses du Comité aux interventions parlementaires
 - 10.1 Réponse du Comité au postulat demandant de développer et d'assurer la promotion culturelle dans l'agglomération (N° Post_Leg.2011-2016_2011_011)
 - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Pierre-Alain Clément, responsable DP
 - b) Avis des auteurs : MM. François Grangier et Dimitri Küttel
 - 10.2 Réponse du Comité au postulat relatif à l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse (N° Post_Leg.2011-2016_2012_012)
 - a) Position du Comité. Rapporteur : Mme Erika Schnyder, responsable DP
 - b) Avis des auteurs : Mme Anne-Elisabeth Nobs ainsi que de MM. Jean-Pierre Gauch, François Grangier, Michel Moret et Bertrand Späth
 - 10.3 Réponse du Comité à la question de M. Christoph Allenspach sur la Nuit des Musées
 - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Pierre-Alain Clément, responsable DP
 - b) Avis de l'auteur : M. Christoph Allenspach
- 11) Transmission du postulat relatif à la faisabilité d'une ligne de Métro Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes écoles Pérolles-Marly (N° Post_Leg 2011-2016_2013_015)
 - 11.1 Position de l'auteur : M. Christoph Allenspach
 - 11.2 Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
 - 11.3 Vote de transmission
- 12) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, sehr geehrte Damen und Herren Mitglieder des Agglomerationsrates und des Agglomerationsvorstandes, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chers collègues, je vous prie de laisser libre une rangée sur deux afin de faciliter le comptage des voix. Soyez brefs et concis car la soirée risque d'être longue. Veuillez noter qu'après 22h, ceux, qui sortiront, ne pourront plus rentrer dans ce bâtiment de l'Université suite à la fermeture de ses portes. Nous voilà prêts à embarquer pour

un 3^{ème} voyage, qui, pour moi, sera le dernier en tant que capitaine du navire. Avant de donner le signal « avant toute ! », permettez-moi de saluer mon équipage du Bureau, vous tous, chères passagères, chers passagers et collègues, et « last but not least », la Secrétaire générale ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération. Je les remercie une dernière fois pour l'énorme travail abattu, afin que notre navire puisse toujours arriver à bon port. Enfin, je salue les représentants des médias, que je remercie de leur présence. Sehr geehrte Deutschsprechende, sehr geehrte Damen und Herren. Heute ist mein letzter Abend als Präsident. Am Anfang meiner Tätigkeit als Kapitän dieses Schiffes, hatte ich die Absicht mich auf Deutsch so oft wie möglich auszudrücken. Habe ich es genügend getan? Möglicherweise nicht, oder vielleicht nicht so viel wie ich es wollte. Ich arbeite zwar seit zehn Jahren als Übersetzer und übersetze meistens vom Deutschen zum Italienischen. Aber da ich mit meinen Tessiner Dienstkollegen praktisch nur Italienisch spreche, kann es sein, dass ich mich etwas überschätzt habe. Wenigstens was das mündliche betrifft. Trotzdem, zögern Sie nicht, wenn Sie heute Abend entweder eine deutsche Erklärung zu einem bestimmten Punkt der Tagesordnung wünschen oder eine deutsche Übersetzung eines bestimmten Satzes möchten. Ich, beziehungsweise Frau Margalhan-Ferrat, werden alles daran setzen um Ihnen entgegenzukommen. La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 3 mai 2013. Nous sommes actuellement 43 Conseillers d'agglomération. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour de la présente séance proposé sur la convocation ? Ce n'est pas le cas. Je vous informe que concernant le point 4 "Elections au Conseil d'agglomération", je me permettrai, comme ceci a été instauré par mon prédécesseur et avec votre accord, de garder une certaine flexibilité et de placer certaines élections, notamment celles concernant les points 4.4 et 4.5, entre un point et l'autre de l'ordre du jour, ceci afin de raccourcir la durée de la séance et d'assurer une certaine fluidité à la séance de ce soir. Cela permettra également aux scrutateurs d'être présents dans la salle, au moins lors du traitement des objets les plus importants. Y a-t-il des observations à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. J'en conclus que vous êtes d'accord avec l'ordre du jour et avec la flexibilité requise pour ce point 4. L'ordre du jour proposé est ainsi adopté. Je souhaite la bienvenue, au nom du Conseil d'agglomération, à M. Christophe Giller (qui se lève). Ce dernier remplace M. Daniel Gander au sein de la délégation de Fribourg. Veuillez noter que l'élection d'un nouveau membre de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME), en remplacement de M. Gander, est prévue sous le point 4.4 de l'ordre du jour. Je dois excuser l'absence des personnes suivantes : pour le Conseil d'agglomération : MM. Nicolas Bapst, Florian Emonet, Marc-Antoine Messer, Eric Romanens, Kurt Sager, Jacques Vultier, Jean-Daniel Wicht et Pascal Wicht ; pour le Comité d'agglomération : Mme Erika Schnyder. Par contre, M. Michel Ramuz est finalement bien présent puisqu'il a réussi à acheter son billet d'embarquement. Sont également excusés M. Nicolas Bürgisser, Préfet de la Singine et M. Grégoire Cantin, coordinateur de la politique des agglomérations ; ce dernier est remplacé par M. Simon Richoz, aménagiste au SeCa. Je dois ensuite vous annoncer la démission de M. Werner Wyss de la délégation de Guin du Conseil d'agglomération et de la Commission financière, avec effet au 24 avril 2013. Nous le remercions vivement pour le précieux travail qu'il a effectué au sein du Conseil et de ladite commission. L'élection d'un nouveau membre à la Commission financière, en remplacement de M. Wyss, est prévue sous le point 4.5 de l'ordre du jour. Je dois également vous annoncer la démission de M. Romanens du Bureau du Conseil d'agglomération, avec effet ce soir. Il n'est pas là, mais je le remercie également beaucoup pour son appui et son travail au sein du Bureau. L'élection d'un nouveau membre au Bureau est prévue sous le point 4.3 de l'ordre du jour. Il revient, à la délégation de Marly, de proposer un successeur. Ce soir, nous n'utiliserons pas les cartons de vote aux couleurs de l'Italie, mais nous lèverons simplement la main pour voter. Le premier point de l'ordre du jour est maintenant absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012 / Genehmigung des Sitzungsprotokolls vom 28. November 2012

Le Président. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 28 novembre 2012 ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2012 sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 43 voix. Le procès-

verbal de cette séance est approuvé, à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à ses rédactrices.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est également absout.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. Bien qu'il n'y ait pas eu de séance du Conseil à préparer, le Bureau s'est néanmoins réuni le 28 janvier 2013 pour se pencher sur deux cas d'espèce, qui se sont présentés avant et pendant la séance du 28 novembre dernier. Le premier cas concernait la transmission de proposition d'amendements de la part d'une délégation de membres du Conseil, avant une séance de ce dernier. Cela a, notamment, été le cas de la délégation de Belfaux, qui avait pris l'initiative de transmettre, par courriel aux Conseillers d'agglomération, des propositions d'amendement concernant la Directive de subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération, deux jours avant la séance du Conseil. Le Bureau considère à ce sujet qu'il serait souhaitable que tout amendement ou toute intervention soit transmis au secrétariat plusieurs jours avant la séance du Conseil, afin que celui-ci puisse avoir le temps de les traduire et, par souci d'égalité de traitement, de les transmettre à tous les membres du Conseil, qui pourraient en prendre connaissance dans leur langue respective. Le règlement du Conseil en vigueur, voire le règlement révisé, ne prévoyant rien à ce sujet, le Bureau ne peut imposer cette façon de faire mais espère que les membres du Conseil l'accepteront comme « gentlemen's agreement ». Le Bureau se réserve, néanmoins, la possibilité de se pencher sur cette question lors d'une prochaine révision du règlement. Le deuxième cas concernait la présence de membres du Conseil dans deux différentes commissions de préavis du Conseil. Cela peut notamment poser problème quand les deux commissions siègent en même temps. Sur ce point aussi, le Bureau a constaté que ni le règlement en vigueur, ni le règlement révisé ne prévoient de disposition particulière. Le Bureau se réserve de ce fait la possibilité d'aborder cette question, lors d'une prochaine révision du règlement. Suite aux demandes de M. Jean-Marc Boéchat concernant la possibilité d'utiliser le vote électronique dans la salle du Grand Conseil, le Bureau a adressé, en date du 22 avril 2013, une lettre en ce sens à la Présidence du Grand Conseil. Le 8 mai 2013, la Secrétaire générale du Grand Conseil, nous a répondu comme suit : « Pour des questions de paramétrage, l'utilisation des boutons de vote par les membres de l'Agglomération n'est pas possible tant que les installations de vote n'ont pas été renouvelées. Votre demande sera toutefois prise en considération lors du renouvellement intégral des équipements multimédias de la salle du Grand Conseil, de sorte que vous puissiez utiliser ce nouveau matériel après son installation ». Donc, affaire à suivre. Je vous informe aussi que la parution du Règlement révisé du Conseil d'agglomération, dans la Feuille officielle, date du 5 avril 2013 et qu'actuellement, le délai référendaire de 60 jours est en ouvert. Il prendra fin le 6 juin 2013. Après ce délai, le règlement sera transmis, via le Service des communes, au Conseil d'Etat. L'approbation du règlement devrait nous parvenir probablement au cours du dernier trimestre de cette année. Par conséquent, ce soir, nous appliquerons le règlement, approuvé par le Conseil d'Etat le 22 février 2011, toujours en vigueur. À cet égard, notamment en vue du traitement du point 5 de l'ordre du jour portant sur le Rapport stratégique, je me permets de vous rappeler que, lors de l'opposition de deux amendements et plus généralement lors des votes, les mains seront levées et comptées séparément. Bien entendu, si la majorité est évidente à l'issue des votes, il n'y aura pas besoin de procéder au dénombrement concret des voix. Enfin, lors de toutes interventions lors de cette séance, je vous demande de penser à lever le carton, sur lequel est inscrit votre nom.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands

M. René Schneuwly. Je limiterai, ce soir, mes communications à la présentation des trois « nouveaux » collaborateurs, qui ont commencé leur activité au sein de l'Agglomération et qui nous font le plaisir d'assister à cette séance.

Je commencerai par Mme Daniela Gaspoz-Fleiner, qui vous est déjà connue. Certains quittent l'Agglomération et d'autres y reviennent. Mme Gaspoz-Fleiner nous a quittés temporairement pour se rendre au Canada, d'où elle est revenue. Aujourd'hui, elle est responsable de

l'aménagement régional à l'Agglomération. Agée de 34 ans, mariée et mère de quatre enfants, elle est de langue maternelle suisse-allemande et s'exprime, également, parfaitement à l'écrit, comme à l'oral en français. Avant de venir à l'Agglomération en 2009, elle a travaillé pour différents bureaux d'aménagement et de mobilité, ecoptima ag et Verkehrsteiner. Elle a, notamment, participé à l'élaboration du document d'aide pour la mobilité douce mis au point par l'OFROU. Elle a aussi travaillé au SeCA sur le dimensionnement des zones à bâtir et le plan directeur intercantonal de la rive sud du Lac de Neuchâtel et des rives du Lac de Morat. Bienvenue Mme Gaspoz-Fleiner. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous.

Mme Ines Binggeli a commencé en décembre 2012 et vous est certainement déjà connue. Elle a été engagée en tant qu'assistante au Dicastère des promotions. Agée de 43 ans et maman de deux adolescents, Mme Binggeli est franco-suisse, licenciée en Sciences de l'information et de la Communication de l'Université de Paris Sorbonne. Après une expérience à Berne en tant que Chargée de communication de la Ligue suisse contre le cancer et une activité indépendante de conseil auprès de plusieurs entreprises du canton, elle exerce, aujourd'hui, un poste à plein temps dans le cadre des promotions culturelle et économique de l'Agglomération. Je lui souhaite la bienvenue.

M. Mauro Pascale est arrivé, le 1^{er} mai dernier, en tant que responsable de la mobilité. Marié et père d'un enfant, il est italoophone et maîtrise parfaitement les langues française et allemande. Il a occupé la fonction de responsable des Transports Publics du canton de Genève, gérant particulièrement le suivi des prestations et l'élaboration du Plan Directeur cantonal des transports publics. Auparavant, il a été responsable du développement étranger pour la société CarPostal, fonction dans laquelle il a développé des réseaux de transport public en France. Sa formation de base d'agent de mouvement ferroviaire a été complétée par des formations, en cours d'emploi, d'économiste et d'exécutive MBA au sein de la HEG Fribourg. Nous nous réjouissons de votre arrivée. Nous comblons ainsi un manque dans l'organisation de l'Agglomération.

Nous sommes encore en réflexion pour compléter définitivement l'équipe et atteindre notre vitesse de croisière, pas d'un navire, car cela représente certains risques, mais celle des Transports publics de Fribourg.

Le Président. Ne vous inquiétez pas. Si en Italie, les marins ne sont peut-être plus fiables, ceux du Tessin le sont. D'ailleurs, je salue mon collègue italoophone.

Ce troisième point de l'ordre du jour est absent.

4. Elections au Conseil d'agglomération / Wahlen des Agglomerationsrats

Le Président. Comme annoncé en début de séance, pour ces élections, nous procéderons de manière flexible. Dès lors, sauf éventuelle complication, j'entends d'abord procéder aux trois premières élections, dont le dépouillement ne devrait prendre que peu de temps. Ceci me permettra de vous faire un petit discours d'adieu et permettra au nouveau Président de vous adresser quelques mots.

4.1 Election à la Présidence du Conseil / Wahl des Präsidenten des Agglomerationsrats

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. La commune de Matran propose une candidature à la Présidence, à savoir celle de notre actuel vice-président, M. Sébastien Dorthe. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Dès lors, je demande à M. Daniel Guillet de nous le présenter. Je demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

M. Daniel Guillet. Permettez-moi de vous présenter M. Sébastien Dorthe, candidat à la Présidence du présent Conseil. Né en 1982, originaire de Gillarens, il habite la commune de Matran depuis 1987. Il en est l'actuel Vice-syndic. Pour cet exécutif, il a en charge les dicastères de l'aménagement du territoire, des constructions, de l'environnement, de l'agriculture, des forêts et de l'intégration. M. Dorthe est Conseiller d'agglomération depuis 2011 et actuellement Vice-président de ce conseil. Il est également Vice-président de la Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération, autrement dit la CARM. Engagé politiquement, M. Dorthe est, depuis cette année, Président du Parti Libéral-Radical du cercle électoral de Sarine-campagne. Professionnellement, il est avocat indépendant inscrit au barreau du canton de

Fribourg. Je vous recommande de voter pour lui car il présente toutes les compétences et qualités requises pour cette fonction.

• **Discours d'adieu du Président / Abschiedsrede des Präsidenten**

Le Président. Je me permets de tirer ma révérence en tant que Président de ce Conseil. En m'inspirant de la fameuse comptine des « petites marionnettes », je pourrais résumer ma présidence par la phrase : « Trois p'tits tours et puis s'en vont ». En effet, lors de ma présidence, j'aurais mené en tout trois séances du Conseil. J'ai eu parfois et j'aurai peut-être ce soir encore à affronter une mer agitée, voire des bourrasques, mais l'important est de ne pas couler et d'arriver à bon port. Avec vous, j'ai appris un tant soit peu à naviguer et pour moi, cela est et a été une expérience précieuse accomplie avec grand plaisir. À ce sujet, je vous remercie toutes et tous pour votre appui et, parfois, pour votre indulgence. J'adresse un remerciement spécial à la Commune et à la délégation de Villars-sur-Glâne, pour m'avoir fait confiance et donné la possibilité de les représenter dans cette fonction. J'adresse aussi un grand remerciement aux membres du Bureau du Conseil et en particulier, à mon actuel Vice-président, pour leur appui et leur amitié. Je remercie grandement la Secrétaire générale et les collaborateurs de l'Agglomération pour tous les précieux services qu'ils m'ont rendus. S'il n'y a eu que trois séances lors de ma présidence, cela ne veut nullement dire que rien n'a été fait depuis mon entrée en fonction, bien au contraire. À titre d'exemple, je citerai notamment les différentes séances du Bureau pour la révision du règlement de cet hémicycle. Contrairement à ce que pensent quelques esprits chagrins, le Conseil d'agglomération n'est absolument pas une coquille vide, ni comme certains se sont évertués à dire et à écrire une structure lourde, dont le fonctionnement n'aide pas l'Agglomération à rendre son travail visible aux yeux de la population. Pendant la période au cours de laquelle j'ai présidé ce Conseil, plusieurs actions ont été réalisées et sont devenues visibles et tangibles aux yeux de la population. Outre les différentes stations de Velopass, le logo de l'Agglomération figure aujourd'hui sur tous les bus qui sillonnent son territoire. Dès lors, rendons à César ce qui est à César et à l'Agglomération la tâche vitale de la mobilité, qu'elle assume et finance. Je ne sais pas si vous vous souvenez que lors de mon élection à la Présidence, j'avais formulé le souhait que le logo de l'Agglomération soit visible sur les bus des tpf et que l'Agglomération prenne un rôle moteur dans les futures Assises de la culture. Eh bien, aujourd'hui, c'est chose faite ! Non, l'Agglomération, son Conseil, voire son Comité, sont loin d'être des coquilles vides :

- demandez aux usagers des tpf s'ils pourraient rouler et se déplacer à des prix encore abordables sans le soutien essentiel de l'Agglomération ;
- demandez aux principaux acteurs culturels si leurs productions artistiques pourraient être réalisées et proposées aux amateurs des arts sans les subventions de l'Agglomération ;
- l'Agglomération dispose d'une planification directrice en matière de transport et d'aménagement régional. Certes, cela a un coût et ne mène pas nécessairement à des économies d'échelle, mais en attendant une crise de « fusionnite aigue » de la part de ses communes, l'Agglomération s'efforce d'affronter les principaux défis. Cela, il ne faut pas se leurrer, a un prix !

C'est souvent un travail de coulisses, mais un travail essentiel, qui a et aura de grandes répercussions sur notre agglomération, ses communes et ses habitants. Maintenant, il reste aux médias de s'en apercevoir et de nous accorder, à leur tour, davantage de visibilité. Mon successeur ne pourra pas non plus compter sur une mer calme, puisqu'il sera bientôt confronté à de nouveaux défis. Ainsi, si les habitants de Granges-Paccot, Givisiez, Corminboeuf et Chésopelloz se prononcent en faveur de la fusion de leur communes, passant du projet « 2C2G » à la nouvelle commune d'« Englisbourg », il y a de fortes chances que quelques réaménagements au sein de l'Agglomération, voire de ses organes, doivent alors être entrepris. Unsere Agglomeration könnte ebenfalls eine andere Änderung erleben, im Falle dass eine Gemeinde entscheiden wird, aus der Agglomeration zu treten. Ich spreche hier insbesondere von der Gemeinde Düringen, wo ein ehemaliges Mitglied des Agglomerationsrates die Absicht erklärt hatte demnächst einen solchen Antrag der Gemeindeversammlung zu stellen. Mut muss man haben um in der Agglomeration einzutreten und zu bleiben. Diesen Mut haben Sie mehrmals gezeigt, geschätzte Kolleginnen und Kollegen von Düringen. Den Mut den richtigen Weg zu zeigen, auch wenn dieser von einem Teil Ihrer Bevölkerung möglicherweise abgelehnt wird. Die Gemeinde und die Bevölkerung Düringen sind und bleiben Herren über ihr Schicksal,

aber persönlich werde ich es sehr bereuen, wenn Sie, liebe Deutschsprechende, im Agglomerationsrat nicht mehr dabei seid, weil - ich habe es am Anfang meiner Präsidentschaft betont - Ihre Meinungen und Ihre Standpunkte für mich und für den ganzen Agglomerationsrat wichtig sind. A la fin de cette séance, je céderai ma place de « primus inter pares » et rentrerai dans les rangs. Mais je suis sûr que mon successeur est, à l'occurrence et sans peur de trahir un secret de polichinelle, mon actuel Vice-président, M. Sébastien Dorthe, sera brillant. Merci à vous toutes et à vous tous ! (applaudissements).

- **Election / Wahl**

Résultat : Ont été délivrés 44 bulletins. Il y a 1 bulletin blanc. 43 bulletins sont valables. La majorité absolue est à 22 voix.

Est élu à la Présidence du Conseil d'agglomération avec 43 voix, M. Sébastien Dorthe (applaudissements).

Le nouveau Président, M. Sébastien Dorthe. Ce soir, je suis extrêmement honoré, et je pèse mes mots, d'être le premier citoyen de l'Agglomération de Fribourg. A ce titre, je vous remercie chaleureusement pour, au vu des résultats, votre grande confiance. Compte tenu du menu conséquent nous attendant ce soir, je ne souhaite pas faire un discours circonstancié ; j'attendrai le prochain Conseil pour le faire. D'ailleurs, ce soir, c'est encore notre capitaine qui va diriger ce navire, comme il aime à le dire. Je voulais le remercier sincèrement pour sa collaboration avec moi pendant son année présidentielle. Mes remerciements vont également à l'ensemble des membres du Bureau ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération. Ce soir, il est important de souligner que notre institution a une nouvelle fois l'occasion, comme il a été relevé tout à l'heure, de prendre des décisions concrètes, qui légitiment tant l'existence que le but même de notre Agglomération. J'entends, par-là, notamment les subventions concernant les mesures de mobilité pour lesquelles nous sommes sollicités. Alors, place aux débats ! (applaudissements)

Le Président. Vives félicitations, cher Sébastien, pour ton élection.

Je souhaiterais faire une communication ; M. Dorthe, notre nouveau Président, doit se rendre à l'étranger le jeudi 26 septembre 2013, date à laquelle était prévue la prochaine séance du Conseil. Le Bureau a décidé d'anticiper ladite séance en la fixant au mercredi 25 septembre 2013. Prenez note de cette nouvelle date. J'espère que vous pourrez tous y participer. Bien entendu, nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre disponibilité.

Je profite également de vous informer que, sachant que la séance de ce soir risquait d'être longue, le Bureau a décidé de reporter le traditionnel apéritif de la passation de la Présidence, à la prochaine séance.

Ce point étant absout, passons à la 2^{ème} élection de ce soir.

4.2 Election à la Vice-présidence du Conseil / Wahl des Vizepräsidenten des Agglomerationsrats

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. À ce jour, le Bureau n'a reçu aucune candidature officielle. Je me tourne donc vers vous, chères et chers collègues, pour savoir si une candidature a vu le jour. Je m'adresse, notamment, aux Conseillers dont les communes n'ont pas encore eu la chance d'accéder à cette fonction.

M. Allenspach. J'ai le plaisir de vous présenter au nom de la délégation de la Ville de Fribourg, M. Jérôme Hayoz. Agé de 34 ans, M. Hayoz a grandi à Cormondes (Gurmels) et habite la Ville de Fribourg depuis 11 années. Après l'obtention de la Maturité, il a suivi une formation de dessinateur de bâtiment, puis de formateur pour adultes. Il travaille pour différents syndicats depuis 10 ans. Tout d'abord, il a fait partie de Comedia, syndicat du secteur des médias, et depuis 2007, il est membre du SEV, syndicat du personnel des transports. De plus, depuis 2011, M. Hayoz siège, en tant que membre du parti socialiste, au Conseil général de la Ville de Fribourg et également, en tant que délégué, au Conseil d'agglomération. Mais son parcours en politique a commencé auparavant en tant que Conseiller communal de Gurmels. J'ajouterai que M. Hayoz est bilingue. Er ist in Gurmels aufgewachsen. Seit 11 Jahren wohnt er in Freiburg. Er ist als Bauzeichner ausgebildet und hat eine Maturität gemacht. Er arbeitet seit 10 Jahren bei verschiedenen Gewerkschaften. Seit 2011 ist er Generalrat der Stadt Freiburg, als Mitglied der

Sozialdemokraten und ist ebenfalls seither Delegierter der Agglomération. Seine politische Karriere hat aber bereits 2001, als Gemeinderat in Gurmels begonnen. Herr Hayoz ist zweisprachig und ich empfehle Ihnen diesen Kandidaten für das Vize-présidium des Agglomerationsrates. Je vous recommande donc de soutenir la candidature à la Vice-présidence de M. Jérôme Hayoz.

Le Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Election / Wahl

Résultat : Ont été délivrés 44 bulletins. Il y a eu 5 bulletins blancs. 39 bulletins sont valables. La majorité absolue est à 20 voix.

Est élu à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération avec 39 voix, M. Jérôme Hayoz (applaudissements).

4.3 Election/s au Bureau du Conseil / Wahl/en in das Ratsbüro

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu la candidature de M. Lionel Walter de la délégation de Marly. Y-a-t-il d'autres candidatures de cette commune ? Ce n'est pas le cas. Je prie, par conséquent, M. Jean-Marc Boéchat de présenter M. Walter.

M. Jean-Marc Boéchat. Âgé de 25 ans, M. Walter est étudiant en économie politique à l'Université de Fribourg. Il étudiera, dès l'automne prochain, à l'IDHEAP à Lausanne, pour obtenir un Master spécialisé en politique et management publics. M. Walter est Conseiller général à Marly. Il a des intérêts politiques dans la mobilité, le transport et l'aménagement. Il pratique quelques activités de loisir, comme la montagne, l'escalade et le vélo. M. Walter nous semble être un excellent candidat pour le Bureau du Conseil de l'Agglomération.

• Election / Wahl

Résultat : Ont été délivrés 44 bulletins, qui sont tous valables. La majorité absolue est à 23 voix. Est élu comme membre du Bureau du Conseil d'agglomération avec 44 voix, M. Lionel Walter (applaudissements).

4.4 Election à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Wahl in die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. Il semblerait qu'il y ait, ici, plusieurs candidatures émanant de la Ville de Fribourg. Je prie les personnes concernées de présenter les candidats.

Mme Adeline Jungo. J'ai l'honneur de vous présenter la candidature de M. Pius Odermatt à la CAME. M. Odermatt est économiste dans la Promotion économique du canton de Berne, plus précisément dans le développement stratégique économique. Son travail consiste à développer des sites pour l'implantation des entreprises et à créer des conditions cadres propices à l'économie. Notre candidat se situe donc dans l'interface entre économie, aménagement et transport. Par ses activités professionnelles, il connaît et travaille avec les instruments de l'aménagement. Il maîtrise parfaitement les enjeux d'aménagement et le enjeux économiques dans une agglomération. Lors de sa formation, Pius Odermatt a suivi des études agronomiques à Zurich et au Mexique. Il est titulaire d'un Doctorat à l'EPF-Z. Concernant son engagement politique, il bénéficie d'une longue expérience au Conseil général de la Ville de Fribourg et au Conseil d'agglomération avec des intérêts particuliers dans le domaine des transports et de l'aménagement. Il est l'auteur de plusieurs interventions dans ces deux conseils. Il est pragmatique, orienté solutions et demeure ouvert à d'autres avis. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir la candidature de Pius Odermatt.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Daher Pascal Wicht, UDC/ SVP, der an der heutigen Sitzung verhindert ist, verpflichten mich Anstand und Respekt unseres Ratskollegen gegenüber, informeller und neutraler Weise, Herrn Christophe Giller als Kandidaten für die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt vorzustellen. Né à Fribourg et âgé de 32 ans, notre candidat parle français et a de très bonnes connaissances en allemand et en anglais. Sportif, il pratique volontiers le Hockey sur glace et le ski. Après sa scolarité, il a parachevé sa formation à l'Université de Fribourg, à celle de Moncton au Canada et ensuite, à

l'Ecole d'ingénieur de Muttentz du canton de Bâle-Campagne. Il a obtenu un Bachelor, un Master en physique puis un « Certificate of Advanced Studies ». Ses expériences professionnelles sont les suivantes : il a été, de 2007 à 2009, assistant de recherche à l'EPFL, en tant qu'assistant de cours de physique du bâtiment ; d'avril 2009 à ce jour, il travaille dans l'entreprise Triform SA à Fribourg comme Ingénieur en environnement et chef de projet dans les études du bruit et dans des expertises de substances dangereuses dans le bâtiment.

Le Président. Y-a-t-il d'autres candidatures ou interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Election / Wahl

Résultats : Ont été délivrés 44 bulletins. Il y a eu 5 bulletins blancs et 2 voix éparses. 39 bulletins sont valables. La majorité absolue est à 20 voix. M. Christophe Giller a obtenu 9 voix.

Est élu à la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement avec 28 voix, M. Pius Odermatt (applaudissements).

4.5 Election à la Commission financière / Wahl in die Finanzkommission

Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. La commune de Düringen propose apparemment la candidature de M. Markus Bapst. (Les scrutateurs distribuent les bulletins de vote.)

Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger. Nous vous proposons M. Markus Bapst, Conseiller communal et Député und Agglomerationsrat für die Gemeinde Düringen als Ersatzmitglied für den zurückgetreten Agglomerationsrat Herr Werner Wyss in die Finanzkommission der Agglomeration Freiburg. M. Bapst est bilingue. Herr Bapst ist ein guter kenner der öffentlichen Finanzhaushalte auf Stufe Kanton und Gemeinde. Wir, die Agglomerationsräte von Düringen sowie die Gemeinde Düringen, schlagen Ihnen eine fachliche ausgewiesene Person und einen gute Nachfolger für Werner Wyss vor. Nous vous prions, par conséquent, de soutenir la candidature de Markus Bapst.

Le Président. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Election / Wahl

Résultat : Ont été délivrés 44 bulletins. 44 bulletins sont valables. La majorité absolue est à 23 voix.

Est élu à la Commission financière avec 44 voix, M. Markus Bapst (applaudissements).

Discours du Président du Comité relatifs aux élections

M. René Schneuwly. Permettez-moi, au nom du Comité, de féliciter les personnes qui ont été élues ce soir et, en particulier, le nouveau Président du Conseil, M. Dorthe. Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans remercier et féliciter le Président sortant, M. Andina, pour l'important travail, exécuté avec efficacité pendant cette année, qui n'a pas été facile. Merci M. le Président. J'aimerais revenir sur le fait qu'on a promis au Président nouvellement élu, M. Dorthe, des difficultés lors de son mandat en parlant notamment d'une commune qui se dénommerait «Englisbourg». Je tiens à le rassurer pour deux motifs : premièrement, cette nouvelle commune ne pourra vivre qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, date à laquelle il aura terminé son mandat ; deuxièmement, cette nouvelle commune est parfaitement « Agglo-compatible », puisque la décision a été prise de ne pas demander, malgré l'arrivée d'une nouvelle commune, celle de Chésopelloz, de sortie de l'Agglomération.

Le Président. Ce point est absout.

5. Adoption du Rapport stratégique / Annahme des Strategieberichts

5.1 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement (CAME) a examiné le Rapport stratégique au cours de deux séances. Je remercie les membres du Comité, MM. Jean Bourgknecht et Benoît Piller, M. Grégoire Cantin de la DAEC ainsi que Mmes Corinne Margalhan-Ferrat et Daniela Gaspoz-Fleiner pour les renseignements complémentaires qu'ils nous ont donnés à ces occasions.

Suite à ces deux séances, la CAME est arrivée aux conclusions suivantes :

- le Rapport stratégique est un document bien structuré, qui reprend les éléments liants du Plan directeur respectivement du Projet d'agglomération de deuxième génération d'une manière claire et lisible ;
- ce document présente les lignes directrices de la politique de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement de l'Agglomération actuelle et future d'une façon concise, ce qui permet une lecture facile et une orientation rapide. Sous cette forme, les points forts et les points faibles apparaissent clairement ;
- la CAME est d'avis, que le Plan directeur, dans cette version actuelle, constitue une base solide et un outil précieux pour le développement du Centre cantonal fort en ce qui concerne la politique de l'urbanisation et celle des transports. Les communes et la population pourront s'informer sur les grandes lignes de cette stratégie mais également mesurer le degré d'innovation et le rythme de mise en œuvre de la politique de l'Agglomération. La CAME demande instamment, aux communes limitrophes de l'Agglomération, d'aller dans le sens des orientations prises et, au canton, de veiller à ce que ces communes prennent des mesures semblables en matière de densification ;
- la CAME n'est pas encore satisfaite de l'état du troisième volet du Plan directeur concernant la stratégie « paysage et nature ». Elle relève que l'Agglomération devra faire des progrès dans le traitement de cette double thématique lors d'une prochaine révision du PDA. L'objectif sera d'élaborer des lignes directrices plus claires et de mettre au point des documents, notamment cartographiques, plus différenciés. Je reviendrai sur cet aspect lors de la discussion de détail ;
- la CAME constate également que pour la prochaine révision du PDA, le Canton exige de prendre en considération différents éléments comme le patrimoine culturel bâti et le rôle des forêts pour ne citer que ceux-là. De même, le rapport de consultation interne, qui a été fait au début de l'année 2013 sur ces modifications mineures, nous informe d'un certain nombre d'attentes et de suggestions faites par les communes. Je rappelle aussi que le Comité a reçu, en janvier 2012, des mandats du Conseil qui n'ont pas encore pu trouver de traduction dans le PDA actuel. Je cite, à titre d'exemple, la halte ferroviaire à Agy sur la ligne Fribourg – Belfaux et l'élaboration de lignes directrices en faveur d'une politique de l'énergie. Comme la CAME l'avait déjà relevé en janvier 2012, nous sommes, avec ces instruments, en présence d'une planification dynamique qui doit être continuellement adaptée ;
- les directives et stratégies formulées dans les textes liants ainsi que les mesures prévues exigent de nombreuses modifications des plans d'aménagement local des communes membres. Pour cette raison, la CAME demande que l'Agglomération soutienne les communes dans les démarches à entreprendre, en élaborant, par exemple, des instruments de travail, des guides ou des aides à la décision ou en organisant des séminaires de sensibilisation sur des thématiques comme la densification.

Die KRMU ist in zwei Sitzungen zu folgenden Schlüssen gelangt:

- der Strategiebericht ist ein gut strukturiertes Dokument, das die verbindlichen Elemente des Richtplans in klarer Form darlegt;
- das Dokument präsentiert die aktuellen Richtlinien der Planungs-, Mobilitäts- und Umweltpolitik der Agglomeration in einer dichten Form, die eine schnelle Orientierung erlaubt und ebenfalls die Stärken und Schwächen klar zum Ausdruck bringt;
- der nun ergänzte Richtplan wird eine solide Grundlage bilden für die Entwicklung eines starken kantonalen Zentrums, vor allem was die Urbanisierung und den Verkehr betrifft. Auf dieser Grundlage werden wir die nötigen Entscheidungen für verdichtete Bauentwicklungen und die notwendigen Infrastrukturen treffen können;
- die KRMU meint hingegen, dass der dritte Hauptteil der Richtplanung, die Strategie für Landschaft und Natur, noch zu verbessern sei. Ich werde in der Detailberatung darauf zurückkommen;
- die KRMU stellt schliesslich fest, dass der Kanton verlangt, bei einer folgenden Revision, neue Elemente, wie den Kulturgüterschutz und die Definition der Rolle des Waldes, aufzunehmen. Die Gemeinden haben ihrerseits in der Vernehmlassung eine gewisse Anzahl von Wünschen geäussert und schliesslich hat der Agglomerationsrat dem Vorstand Mandate erteilt, die im aktuellen Richtplan nicht mehr Platz finden konnten. Ich nenne hier die zweite Haltestelle der Eisenbahn im Agy und die Richtlinien für eine Energiepolitik;

- der vorliegende Richtplan verlangt folgend zahlreiche Anpassungen der kommunalen Ortspläne. Die KRMU regt deshalb an, dass die Gemeinden bei dieser Arbeit von der Agglomeration unterstützt werden, unter anderem durch einen Leitfaden. Contrairement à la séance d'adoption de janvier 2012, la CAME ne vous soumettra pas, en tant que commission, d'amendements particuliers. Elle interviendra, seulement en appui, sur certaines demandes de modification. A l'unanimité, la commission vous recommande l'entrée en matière sur le Rapport stratégique ainsi que sur l'arrêté du message N°14. Die KRMU empfiehlt dem Agglomerationsrat einstimmig das Eintreten für den Strategiebericht und den Beschluss der Botschaft Nr. 14. Sie wird selber keine Änderungsvorschläge machen.

5.2 Présentation du message N°14 du Comité en vue de l'adoption du Rapport stratégique
Rapporteurs : MM. Jean Bourqknecht et Kuno Philipona, responsables DAEM /
Präsentation der Botschaft Nr. 14 des Agglomerationsvorstands hinsichtlich der
Annahme des Strategieberichts. Berichterstatter: die Herren Jean Bourqknecht und Kuno
Philipona, Verantwortliche ARUM

M. Jean Bourqknecht. Le Comité vous présente, ce soir, le Rapport stratégique du Plan directeur de l'Agglomération. Le message N°14, que vous avez reçu, se veut concis et vous informe sur les travaux qui ont été menés par le Comité depuis l'adoption, le 26 janvier 2012, puis l'approbation, le 19 mars 2012, du Plan directeur de l'Agglomération. Dans son arrêté d'approbation, le Conseil d'Etat avait demandé l'élaboration d'un document complémentaire, un rapport stratégique comprenant, notamment, les éléments liants de mise en œuvre. Durant l'été 2012, le Comité a décidé de confier la rédaction de ce Rapport stratégique aux bureaux BHP Raumplan à Berne et ARCHAM à Fribourg. Ces travaux ont été accompagnés par des représentants des services cantonaux, des responsables techniques de l'Agglomération ainsi que deux membres du Comité. Les modifications du Conseil d'agglomération, adoptées le 26 janvier 2012, et les demandes du Conseil d'Etat, du 19 mars 2012, ont été intégrées à ce nouveau rapport. Une consultation interne sur le Rapport stratégique s'est déroulée du 22 janvier au 22 février 2013 auprès des communes et du Canton. Il est important de souligner que le Conseil d'agglomération doit se prononcer, ce soir, sur les seuls passages indiqués en rouge dans le document. Le reste du document n'est que la reprise de ce que le Conseil a adopté le 26 janvier 2012 et de ce qui a été approuvé par le Conseil d'Etat, respectivement ce qui devrait encore être accepté par Berne.

M. Kuno Philipona. Heute Abend wird der Agglomerationsrat über die bereinigte Fassung des Richtplantextes, die im Strategiebericht rot markiert ist, abstimmen. Der vorliegende Strategiebericht ersetzt nicht die bestehenden Elemente des Agglomerationsrichtplanes, über welchen bereits am 26. Januar 2012 abgestimmt wurde. Er ist als zusätzliches Dokument zu verstehen. Die Zusammensetzung des Agglomerationsrichtplanes und dessen Elemente sind in der Botschaft erläutert. Der Richtplan ist als Referenzinstrument zu sehen, dass mit der Genehmigung des Staatsrats, Gemeinde, umliegende Regionen, Agglomeration und Kanton bindet. Die Gemeinden haben die Aufgabe, die Inhalte des Richtplanes in ihren Ortsplanungen aufzunehmen. Der Richtplantext mit seinen sechs Karten ist dabei das verbindliche Dokument. Einzig die blauen Passagen des Strategieberichts sind nicht verbindlich. Wie schon erwähnt, wird der Rat entscheiden, ob die im Strategiebericht rot markierten Passagen, angenommen werden können oder nicht. Der Richtplan muss den neuen Umständen laufend angepasst werden. Das kantonale Gesetz sieht dabei zwei Arten von Anpassungen vor: nämlich umfassende und geringfügige Anpassungen. Bei umfassenden Änderungen gilt das Verfahren gemäss Artikel 14 Absatz 2 des kantonalen Ausführungsreglements zum Raumplanungs- und Baugesetz (RPBR). Dieses sieht eine öffentliche Vernehmlassung vor. Bei geringfügigen Änderungen im Sinne Artikel 14 Absatz 3 des kantonalen Raumplanungs- und Baugesetzes reicht eine interne Vernehmlassung bei den Mitgliedergemeinden sowie beim Kanton. Die Anpassungen, wie sie im vorliegenden Strategiebericht des Richtplans zu finden sind, entsprechen dem Artikel 14 Absatz 3.

M. Jean Bourqknecht. Comme M. Philipona vient de le dire en allemand, le Plan directeur doit continuellement être adapté aux nouvelles circonstances. Pour ce faire, la loi cantonale prévoit deux formes d'adaptation : les adaptations majeures et les adaptations mineures. Pour les premières, c'est la procédure de l'article 14 alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur

l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) qui s'applique ; ce dernier article prévoit une consultation publique. Par contre, lors d'adaptations mineures, c'est la procédure de l'article 14 alinéa 3 du ReLATEC qui doit être suivie. Hors les adaptations effectuées, dans le présent Rapport stratégique, constituent des adaptations mineures. Cela a été vérifié auprès du Canton. Le message du Comité indique les principales modifications qui ont été apportées. La structure du Plan directeur a été simplifiée afin d'en améliorer sa compréhension. Les objectifs principaux, que l'on se propose d'atteindre dans le Plan directeur, figurent au début de ce rapport. Ensuite, sont déduits des objectifs spécifiques pour chaque thématique. La réalisation de ces objectifs figure dans un tableau dont la dernière colonne renvoie, à la fois au concept territorial global et au chapitre du rapport correspondant. Les mesures associées aux objectifs du concept territorial global sont mentionnées lorsqu'elles sont identifiables. Les cartes ont été adaptées et, de façon à éviter tout malentendu, ne contiennent que les éléments liants du texte. Un renvoi direct au texte correspondant (numéro de chapitre) a été inséré aux légendes. Sur toutes les cartes, l'Agglomération figure désormais dans son intégralité.

M. Kuno Philipona. Die vorgenommenen Änderungen können Sie aus der Botschaft, auf den Seiten 4 und 5, entnehmen. Der Vorstand ist davon überzeugt, dass dieser Strategiebericht ein sehr praktikables Referenzinstrument für die unterschiedlichen Behörden ist und dass er die Anforderungen des Staatsrates erfüllt. Deshalb lädt der Vorstand Sie ein, ihn anzunehmen.

M. Jean Bourgnecht. Le Comité est effectivement convaincu que le Rapport stratégique, qui vous est présenté, répond aux exigences posées par le Conseil d'Etat dans son arrêté d'approbation. Ainsi reformulés, ce texte et ces cartes constituent un instrument de référence pratique pour l'ensemble des autorités. Pour toutes ces raisons, le Comité vous invite à soutenir le travail conséquent, accompli ces derniers mois, et vous propose d'adopter les modifications mineures du Plan directeur de l'Agglomération.

5.3 Examen du message et du Rapport stratégique / Prüfung der Botschaft und des Strategieberichts

Le Président. Passons donc au plat de résistance de cette soirée nous attendant l'examen du Rapport stratégique.

Après le préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement et les explications données par les membres du Comité, vous reste-t-il des questions sur le message N°14 ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Par conséquent, le point « examen du message » est absout.

Je vous rappelle que vous avez reçu, dans un envoi séparé, ce Rapport stratégique. Nous allons procéder de la manière suivante : nous examinerons, en cours de séance, les seules modifications mineures, qui sont reconnaissables car indiquées en rouge dans le rapport. Nous examinerons également les six cartes liantes ; enfin, nous débattons, le cas échéant, et adopterons, ou pas, ces modifications. Pour éviter que notre séance ne s'éternise, nous passerons ce rapport, chapitre par chapitre. A l'intérieur de ces chapitres, nous suivrons la numérotation des pages et prendrons les amendements qui vont se présenter. Si plusieurs amendements portent sur la même modification, nous examinerons, d'abord, l'amendement transmis au secrétariat, puis le (ou les) autre(s) amendement(s). Je remercie, déjà, tous ceux d'entre vous qui ont transmis avant cette séance leurs amendements au secrétariat. Vous les retrouvez dans l'enveloppe qui vous a été remise. Si vous souhaitez déposer des amendements pendant la séance, vous disposez, toujours dans la même enveloppe, d'un formulaire d'amendement. Des exemplaires sont également disponibles auprès du Vice-président. Ainsi, vous pouvez également rédiger un amendement sur place.

Chapitre 1 Introduction générale (pages 5) / Kapitel 1 Allgemeine Einführung (Seite 5)

Le Président. A ce jour, nous n'avons pas reçu d'amendement sur ce premier chapitre. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Dans ce cas, le vote n'est pas nécessaire.

Résultat : le chapitre 1 est accepté par le Conseil d'agglomération, tel que proposé par le Comité dans ce rapport.

Chapitre 2 Objectifs principaux (pages 7 à 12) / Kapitel 2 Hauptziele (Seite 7 bis 12)

Le Président. Concernant ce chapitre 2, nous avons reçu un amendement de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden, qui se rapporte à la page 9 (Seite 9) de ce chapitre. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres amendements concernant ce chapitre ? Ce n'est pas le cas.

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Mein Änderungsantrag für eine andere Wortwahl, Seite 9, begründet sich auf der in der Richtplanung üblichen Terminologie. Ich schlage folgende Änderung vor: „Garantieren einer nachhaltigen Wirtschaftsentwicklung“. Ich plädiere dafür, dass das Wort „nachhaltig“ mit dem Wort „Wirtschaft“ im Zusammenhang steht.

M. Christoph Allenspach. Die KRMU hat festgestellt, dass das Wort „nachhaltig“ sich unter O1.3 „Garantieren der nachhaltigen Entwicklung der Agglomeration und der bestehenden Siedlung“ in den Hauptzielen befindet und dass dieser Änderungsantrag den Inhalt abschwächen würde. Die Kommission will deshalb nicht darauf eintreten. La CAME a constaté que le terme « durable » se trouve dans les objectifs, sous le point O1.3 « Garantir un développement durable de l'agglomération et du tissu bâti ». Elle considère qu'il ne faut pas introduire ce même terme dans les objectifs spécifiques afin de ne pas créer de doublon. C'est pourquoi la CAME ne souhaite pas entrer en matière et donne un préavis négatif.

M. Jean Bourgnicht. Je vais, au nom du Comité, aller dans le même sens que la CAME. En effet, le Comité est d'avis que l'objectif principal « garantir un développement durable de l'Agglomération et du tissu bâti », qui figure dans la colonne de gauche, est suffisamment explicite dans les cinq objectifs spécifiques, situés dans la colonne du milieu. Les trois composantes de la durabilité, que sont les aspects sociaux, environnementaux et économiques interdépendants les uns des autres, sont ainsi clairement précisées. Dans ce sens, le Comité vous invite à rejeter cet amendement.

Le Président. Mme Schneuwly-Aschwanden, souhaitez-vous maintenir votre amendement ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Oui.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Rainer Weibel. J'aimerais soutenir cet amendement car il me semble sensé. Dans le contexte économique actuel, le mot « durable » peut parfois être ambigu car il a de nombreuses significations. Dans le cas présent, je pense que cet amendement a un sens. J'aimerais que vous le souteniez car « durable » signifie, entre autres, « efficace » en économie, il est en accord avec les autres objectifs de l'Agglomération.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Vote de la proposition du Comité concernant l'objectif O1.3 du chapitre 2

Celles et ceux, qui soutiennent la formulation présentée par le Comité concernant les objectifs spécifiques de la partie O1.3 du chapitre 2 du Rapport stratégique, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 31 voix.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité, la formulation proposée par le Comité concernant les objectifs spécifiques de la partie O1.3 du chapitre 2 du Rapport stratégique.

Vote d'ensemble sur le chapitre 2

Celles et ceux, qui soutiennent toutes les modifications mineures présentées par le Comité dans ce chapitre 2, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 41 voix.

Celles et ceux, qui les refusent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs n'ont compté aucune contre-épreuve.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs n'ont compté aucune abstention.

Résultat : vous avez accepté, à l'unanimité, les modifications mineures du chapitre 2, telles que proposées par le Comité.

**Chapitre 3 Concept territorial Global (pages 13 à 21) /
Kapitel 3 Raumkonzept (Seite 13 bis 21)**

Le Président. Nous avons reçu un amendement de M. Moret concernant le point C1.1 en page 15 du chapitre 3. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres amendements ? Ce n'est pas le cas.

M. Michel Moret. Cet amendement a été déposé au nom du Conseil communal d'Avry, qui est d'avis que ce Rapport stratégique, élaboré en 2013, ne peut pas se baser sur la notion de centre cantonal dépendant d'un plan directeur datant déjà de quelques années. Cette notion doit être adaptée à la situation actuelle. En effet, la commune de Matran s'est beaucoup développée ces dernières années ; le pôle Avry-Matran, du point de vue économique, commercial et industriel, devient également très important. L'Agglomération devrait considérer ce pôle comme faisant partie du centre cantonal de l'Agglomération.

M. Christoph Allenspach. Vu qu'il s'agit visiblement d'une question juridique, la CAME a décidé de ne pas faire de préavis et de laisser le soin au Comité de se prononcer sur cet amendement. Die KRMU wird keine Meinung dazu vertreten und überlässt die Stellungnahme dem Vorstand.

M. Jean Bourgknecht. Le Comité comprend le sens de l'amendement déposé par M. Michel Moret, au nom du Conseil communal d'Avry. Toutefois, il entend relever que cette formulation constitue une reprise du texte du Plan directeur cantonal, datant de 2002, et indique, comme communes faisant partie du centre cantonal, les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf et, partiellement, Tafers. Le Comité tient à souligner qu'il a indiqué, à plusieurs reprises, aux responsables cantonaux qu'il s'agira, lors de la révision du Plan directeur cantonal, de revoir la liste des communes du centre cantonal et de l'adapter aux communes formant l'Agglomération au sens de la loi sur les agglomérations. Le Comité propose aux auteurs de cet amendement et au Conseil, la formulation suivante : « Le centre cantonal est le centre administratif, politique et économique du canton. Il est constitué, « selon le Plan directeur cantonal », des communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf et, partiellement, Tafers. ». En revanche, pour la deuxième partie de cet amendement, le Comité rejette l'idée de compléter la liste proposée dans l'amendement par les seules communes d'Avry et de Matran puisqu'on oublierait alors les communes de Belfaux et de Düdingen. Le Comité propose la formule suivante : « Sous l'angle de l'Agglomération, le centre cantonal comprend l'ensemble des communes politiquement membres de la corporation de droit public instituée. ».

Le Président. M. Moret, souhaitez-vous maintenir votre amendement ou vous rallier à la nouvelle formulation du Comité ?

M. Michel Moret. Le Conseil communal d'Avry se rallie avec plaisir au Comité car sa nouvelle formulation renforce le poids de l'Agglomération vis-à-vis du canton.

Le Président. Y a-t-il des oppositions ?

Mme Christa Mutter. Est-ce que vous êtes conscients que la nouvelle formulation, proposée par le Comité, exclut la commune de Tavel qui était mentionnée dans le texte initial ?

Le Président. A ma connaissance, il ne me semble pas que ce soit le cas.

M. Jean Bourgknecht. Précédemment, le Comité a proposé le texte suivant : « Le centre cantonal est le centre administratif, politique et économique du canton. Il est constitué, « selon le Plan directeur cantonal », des communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Corminboeuf et, partiellement, Tafers... ».

Le Président. M. Mutter, la commune de Tavel n'est donc pas exclue de la formulation. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Vote de la nouvelle formulation du point C1.1

Celles et ceux, qui se rallient à la nouvelle formulation proposée par le Comité dans cette séance, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Etant donné que nous sommes 44 membres du Conseil d'agglomération, il est inutile de compter les contre-épreuves et abstentions.

Résultat : vous avez accepté, à l'unanimité, la nouvelle formulation, proposée par le Comité, du point C1.1 en page 15 du chapitre 3.

Vote d'ensemble sur le chapitre 3

Celles et ceux, qui soutiennent les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 3 (carte de la page 21 comprise), sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Etant donné que nous sommes 44 membres du Conseil d'agglomération, il est inutile de compter les contre-épreuves et abstentions.

Résultat : vous avez accepté, à l'unanimité, les modifications mineures proposées par le Comité dans le chapitre 3 (carte de la page 21 comprise).

Chapitre 4 Stratégie Urbanisation (pages 23 à 33) / Kapitel 4 Siedlungsentwicklungsstrategie (Seite 23 bis 33)

Le Président. Nous avons reçu un amendement de M. Moret, déposé au nom du Conseil communal d'Avry, se rapportant à la page 26 de ce chapitre 4. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres amendements ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des interventions ?

M. Christoph Allenspach. J'aimerais faire une remarque générale. La CAME constate que l'Agglomération de Fribourg fait ses devoirs en matière d'urbanisation afin de permettre un développement durable du centre cantonal. Elle a, notamment, formulé une stratégie pour une densification sur un territoire volontairement limité, qui demande une orientation intelligente et concertée des nouvelles constructions. En revanche, nous constatons qu'il existe une incohérence entre la politique des communes de l'Agglomération et celle des communes limitrophes, qui continuent de développer des zones de basse densité et donc, participent au gaspillage du sol tout en créant toujours davantage de trafic motorisé individuel sur les routes des communes de l'Agglomération. Je cite l'exemple de la commune de Tavel, qui a quitté le périmètre provisoire de l'Agglomération et souhaite, aujourd'hui, développer une zone à bâtir en limite de la commune de Fribourg. Cette zone n'atteint de loin pas la densité que l'Agglomération a exigée dans son plan directeur pour les mises en zones sur le territoire de ses communes membres. Le Canton se montre, à raison, exigeant face au Centre cantonal mais laisse faire les communes, voire les régions, limitrophes. C'est pourquoi nous demandons avec insistance que les mêmes règles d'urbanisation soient appliquées pour et par l'ensemble des communes fribourgeoises.

M. Michel Moret. Cet amendement concerne le secteur du Haut des Agges à Avry car le chapitre 4 devrait être conforme à la décision prise par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 26 janvier 2012. Notre amendement souligne en rouge que l'IBUS minimum de 0.9 pour le secteur du Haut des Agges a disparu et nous souhaitons que ce chiffre réapparaisse. Augmenter la densification de cette colline à 1.2 semble au Conseil communal totalement contre-productif. Cette idée avait été soutenue par la CAME, qui avait alors confirmé qu'il y avait une différence entre les secteurs du Crozet, de Grand Pré, de Corberayes et celui du Haut des Agges et que, pour ce dernier, le minimum ne pouvait pas être aussi élevé que pour les trois autres secteurs. En résumé, le minimum, indiqué sur le Rapport stratégique, devrait être de 0.9. Nous demandons que la décision originale du 26 janvier 2012 soit reprise.

M. Christoph Allenspach. La CAME se rallie à cet amendement car il s'agit effectivement d'une erreur. En effet, ce chiffre de 0.9 a été négocié et inscrit dans le Projet d'agglomération.

M. Jean Bourgnicht. Le Comité partage l'avis de la CAME, que M. Allenspach a exprimé en introduction à ce chapitre. En effet, il y a eu une erreur lors de la retranscription du texte, c'est pourquoi il faut reprendre l'IBUS de 0.9, mentionné le 26 janvier 2012, pour le secteur du Haut des Agges. Le Comité se rallie, par conséquent, à cet amendement.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Vote d'ensemble sur le chapitre 4

Celles et ceux, soutiennent les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 4 (carte de la page 34 comprise) ainsi que la correction demandée pour l'IBUS de 0.9

du secteur du Haut des Agges, s'expriment en levant la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Résultat : Nous sommes toujours 44. Vous avez accepté, à l'unanimité, les modifications mineures présentées par le Comité ainsi que la correction demandée pour l'IBUS de 0.9 du secteur du Haut des Agges

Chapitre 5 Stratégie Mobilité (pages 35 à 41) / Kapitel 5 Mobilitätsstrategie (Seite 35 bis 41)
--

Le Président. Nous n'avons pas reçu d'amendement à ce jour. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des amendements dans la salle ? Cela ne semble pas être le cas. Y a-t-il des interventions ?

M. Christoph Allenspach. La CAME constate que les objectifs fixés en matière de stationnement passent par la maîtrise du trafic motorisé. Je rappelle que toutes les communes membres doivent, selon le règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, disposer d'un concept de stationnement en vigueur. A titre d'exemple, la commune de Fribourg a déjà fait une partie de ses devoirs en élaborant un plan de mobilité pour ses employés. C'est, malheureusement, justement le canton, qui ne suit pas ses propres directives et laisse, à ses employés, trop facilement la possibilité de stationner en ville ou dans l'agglomération. C'est lui qui est opposé à l'ouverture de ses parkings, au public, en dehors des heures de travail. Cela crée de graves problèmes de mobilité en ville et dans l'agglomération. La CAME insiste pour que le Canton se dote d'un plan de mobilité et le mette rapidement en œuvre.

Mme Christa Mutter. J'aimerais vous signaler que j'ai constaté une lacune assez importante à propos de la page 48.

Le Président. Je constate que la page 48 n'existe malheureusement pas.

Mme Christa Mutter. Justement, c'est le problème. Dans ce chapitre M2 « Mobilité douce », différents objectifs sont distingués. L'un d'entre eux est de planifier les réseaux piétonnier et cyclable avec leurs spécificités propres. J'ai constaté que la carte « stratégie mobilité _ concept mobilité douce » de la page 47 est un plan exclusivement cyclable et qu'il n'y a aucun plan piétonnier dans ce chapitre. Page 46, il est écrit, concernant le réseau de randonnée pédestre cantonale, qu'il faut consulter le site internet de la Confédération geo.admin.ch. Il manque donc, dans le Rapport stratégique, la concrétisation, la mise en œuvre et la planification piétonnière ainsi qu'un plan concernant le trafic piétonnier. Je ne dépose pas d'amendement puisque la décision à ce sujet a déjà été prise en janvier 2012, mais je demande simplement que l'Agglomération fournisse ce plan, à l'échelle 1:25'000, du réseau piétonnier incluant les chemins de randonnée, les franchissements, les interfaces et montrant les lacunes identifiées.

M. Christoph Allenspach. La CAME n'a pas discuté de cette lacune étant donné qu'elle ne l'a pas remarqué. La CAME pourrait se rallier à cette proposition et demander au Comité d'élaborer une telle carte pour la prochaine révision du Plan directeur.

M. Jean Bourgknecht. Nous traitons aujourd'hui les seules modifications mineures. Vous vous référez, Mme Mutter, à des décisions prises par le Conseil le 26 janvier 2012. Nous prenons acte de cette remarque et confirmons que nous nous attèlerons à cette tâche, qui fera l'objet d'une modification majeure.

Mme Christa Mutter. Non, au contraire, ce qui est présenté ici ne correspond pas à ce qui a été voté en janvier 2012. Il ne faut pas attendre la prochaine modification majeure pour rajouter cette carte piétonnière au Rapport stratégique.

Le Président. En attendant la réponse du Comité, je souhaiterais savoir s'il y a d'autres amendements. Ce n'est pas le cas.

M. Jean Bourgknecht. Effectivement, après une seconde vérification, le Comité confirme que Mme Mutter a raison et qu'il s'engage à corriger cette erreur puis à faire adopter la carte en question qui mentionnera, de manière plus précise, les réseaux piétonniers.

Le Président. Mme Mutter, êtes-vous satisfaite ?

Mme Christa Mutter. Oui.

Vote d'ensemble sur le chapitre 5

Celles et ceux, qui soutiennent les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 5, qui comprend les cartes des pages 43, 47 et 51, ainsi que l'ajout demandé par Mme Mutter de la carte manquante du réseau piétonnier, s'expriment en levant la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Etant donné que nous sommes 44 membres du Conseil d'agglomération, il est inutile de compter les contre-épreuves et abstentions.

Résultat : vous avez accepté, à l'unanimité, les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 5, qui comprend les cartes des pages 43, 47 et 51, ainsi que l'ajout demandé par Mme Mutter de la carte manquante du réseau piétonnier.

Chapitre 6 Stratégie Paysage et nature (pages 55 à 65) / Kapitel 6 Strategie Landschaft und Natur (Seite 55 bis 65)

Le Président. Pour ce chapitre, nous avons reçu plusieurs amendements, déposés par M. Urs Hauswirth au nom de la commune de Guin, qui concernent les pages 62 et 65, sur cette dernière page figure la carte « Stratégie Paysage et Nature ». J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres amendements ? Ce n'est pas le cas.

Amendement concernant la page 62 (PN6.1 Objectifs)

M. Urs Hauswirth. Beim ersten eingereichten Vorschlag handelt es sich um eine Klammer die im deutschen Text gefehlt hat. Da ich keine französische Version hatte, habe ich diese Klammer neu gesetzt und ein wenig den Text verändert. Aber der Sinn ändert nicht.

M. Christoph Allenspach. La CAME se rallie à cette proposition.

M. Jean Bourgnecht. En préambule, le Comité aimerait faire quelques remarques sur l'ensemble de ce chapitre 6. Le Comité est conscient que ce chapitre doit être, d'une façon générale, retravaillé et affiné. La carte liante, définissant la stratégie poursuivie par l'Agglomération en matière de nature et paysage, devra être davantage détaillée. Les zones de conflits entre l'urbanisation, d'un côté, ainsi que la nature et le paysage, de l'autre, devront être précisées. Le Comité souligne qu'il réfléchit à doter l'Agglomération d'inventaires régionaux, sur le modèle des inventaires fédéraux et des futurs inventaires cantonaux. Pour ces raisons, le Comité s'engage à procéder rapidement à une révision de l'entier de ce chapitre. Il est d'avis que ce travail de refonte doit être entrepris, soit à l'occasion d'une révision partielle du Plan directeur de l'Agglomération, soit, et plus vraisemblablement, dans le cadre de l'élaboration du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan directeur.

Le Comité ne peut pas entrer en matière sur cet amendement. En effet, les modifications proposées ne se rapportent pas à des modifications mineures et ne sont pas l'objet de l'adoption de ce soir. Sur le fond, il est, par ailleurs, d'avis que les formulations ici proposées par M. Hauswirth, qui, de prime abord, pourraient passer pour des corrections cosmétiques, sont plus restrictives que le texte initial prévoyant d'assurer une protection générale des couloirs biologiques et des zones de protection des eaux et pas seulement une protection des couloirs biologiques inscrits dans les inventaires et des zones de protection des eaux. Cela n'est, à son sens, pas souhaitable. Le Comité vous invite à rejeter cet amendement et à maintenir le texte que le Comité vous a proposé.

Le Président. M. Hauswirth, maintenez-vous votre amendement concernant la page 62 ? Je dois souligner que votre amendement porte sur une partie noire du Rapport stratégique, qui ne doit, normalement, pas être sujette à modifications.

M. Urs Hauswirth. Ja, im Angesicht dieser Stellungnahme könnte ich dem zustimmen, die Klammer sollte aber dann doch noch geschlossen werden.

Le Président. Dies wird auch gemacht. Donc, vous ne maintenez pas votre amendement. Y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ? Ce n'est pas le cas. La discussion sur cette partie PN6.1 « objectifs » est close.

Amendements concernant les pages 62 (PN6.2 Mise en œuvre) & 65 (carte)

M. Urs Hauswirth. Bei diesem Vorschlag handelt es sich um die Karte auf Seite 65, die mit dem Text nicht überein passt. Unsere Meinung ist, dass diese Korridore entsprechend dem Inventar des Bundes, des Kantons oder der Region angepasst werden müssen. Wir sehen, dass wir auch in Givisiez Konflikte haben. So wie es hier eingezeichnet ist, müssen wir unsere Planung abblasen. Wir möchten unsere Ortsplanungsrevision noch dieses Jahr auflegen. Wir können nicht auflegen wenn es auf der Karte grün eingezeichnet ist.

Le Président. Sprechen Sie von der Karte auf Seite 65?

M. Urs Hauswirth. Ja, wenn der Text so angenommen wird, dann stimmt die Karte schon, denn es bezieht sich nur auf das Inventar des Bundes, des Kantons oder der Region. Dieser grüne Perimeter wäre dann in unseren Augen eine schützenswerte Zone für die Agglomeration. Aber wie die dann gehandhabt wird? Da hätten wir noch Spielraum.

Le Président. Was schlagen Sie dann genau vor?

M. Urs Hauswirth. Ich schlage vor, dass wir den Text auf Seite 62 anpassen und die Karte würde dann in einer nächsten Planung angepasst werden. Das heisst bei einer nächsten Überarbeitung, in 2 oder 4 Jahren, wie der Vorstand es auch vorschlägt.

M. Christoph Allenspach. Comme je l'ai déjà dit lors de l'entrée en matière, dans cette partie du Rapport stratégique, on constate effectivement des lacunes. Malgré les modifications faites suite aux décisions du Conseil d'agglomération de janvier 2012 ainsi que les exigences du Conseil d'Etat, cette carte n'est pas suffisante. D'ailleurs, le Comité s'est déjà engagé à la remodeler. Par conséquent, la CAME ne peut pas se rallier à cet amendement. Par contre, elle insiste pour que le Comité améliore cette carte conformément au mandat qu'il a pris. Le Comité devra différencier, notamment, les zones de conflits entre paysage et nature, d'une part, et l'urbanisation, d'autre part. Soll ich es auch auf Deutsch erklären?

M. Urs Hauswirth. Nein

M. Jean Bourgknecht. Je n'ai pas compris si M. Hauswirth maintenait son deuxième amendement. Le Comité peut se rallier à l'amendement concernant les modifications du texte en rouge de la page 62 « les communes intègrent les périmètres des couloirs biologiques correspondant aux inventaires fédéraux, cantonaux et régionaux dans la planification locale et veillent, dans la mesure du possible, à ce que ces couloirs biologiques ne soient pas urbanisés. ». Par contre, en ce qui concerne la carte de la page 65, nous nous engageons à la revoir mais nous ne pouvons pas la modifier ce soir pour les motifs déjà cités précédemment par M. Allenspach. Au nom du Comité, je vous propose d'accepter l'amendement concernant la partie PN6.2 « Mise en œuvre » page 62 et de rejeter celui concernant la carte de la page 65 étant donné que le Comité s'engage à la réviser soit lors d'une révision partielle du Plan directeur d'agglomération, soit dans le cadre du futur Plan directeur d'agglomération.

Le Président. M. Hauswirth, maintenez-vous vos amendements ?

M. Markus Bapst. Je suis reconnaissant envers le Comité, qui agit et avance dans la bonne direction ; c'est signe de flexibilité. En effet, la formulation actuelle « Die Gemeinden sorgen dafür, dass diese biologischen Korridore nicht besiedelt werden » est trop exclusive. A Guin et Givisiez, des conflits se manifestent déjà car cette phrase ne peut être acceptée telle quelle. Il est souhaitable de pouvoir aménager ce qui est déjà planifié dans chaque commune, notamment dans la nôtre qui dispose d'inventaires beaucoup plus exhaustifs au niveau local. Pour le moment, nous allons ignorer la carte et nous en tenir uniquement au texte. Etant donné que le Comité s'engage à effectuer une révision future de ce chapitre, je pense qu'on peut accepter cette manière de procéder et, aussi que la carte reste en l'état actuel, bien qu'elle ne me satisfasse en aucun cas.

M. Jean Bourgknecht. M. Bapst a raison et c'est précisément la position du Comité. Le Comité accepte la proposition de M. Hauswirth, contenant la formulation « dans la mesure du possible », car notamment à Guin et à Givisiez, des cas existants posent problèmes. Le Comité s'engage effectivement à corriger, dans les meilleurs délais, la carte de la page 65, manifestement acceptée le 26 janvier 2012 dans l'état.

Le Président. Êtes-vous satisfait par cette réponse ?

M. Urs Hauswirth. Oui.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Vote d'ensemble sur le chapitre 6

Celles et ceux, qui soutiennent les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 6 (carte de la page 65 comprise), et celles proposées par M. Hauswirth concernant la reformulation du point PN6.2 « Mise en œuvre » en page 62, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 42 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs n'ont dénombré aucune contre-épreuve.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 1 abstention.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité, les modifications mineures présentées par le Comité dans le chapitre 6, qui comprend la carte de la page 65, et celles proposées par M. Hauswirth concernant la reformulation du point PN6.2 « Mise en œuvre » en page 62.

Vote d'ensemble de l'entier du Rapport stratégique / Gemeinsame Abstimmung des ganzen Richtplans

Le Président. Nous arrivons donc à la fin de l'analyse de détails du Rapport stratégique. A présent, nous devons passer au vote final sur ce Rapport stratégique.

Vote d'ensemble sur tout le Rapport stratégique

Celles et ceux, qui soutiennent les modifications mineures validées ce soir, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 43 voix.

Celles et ceux, qui les refusent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs n'ont dénombré aucune contre-épreuve.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 1 abstention.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité, le Rapport stratégique ainsi que toutes les modifications mineures validées précédemment ce soir chapitre par chapitre.

5.4 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung des Beschlusses und Abstimmung

Le Président. Nous passons, à présent, à l'examen de l'arrêté.

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : vous avez adopté les titres et considérants.

Article premier

Le Président. Nous avons reçu deux amendements de Mme Schwegler concernant l'article premier.

Amendement visant à scinder l'article premier en deux

Mme Suzanne Schwegler. Ma première proposition consiste à scinder en deux l'article premier. Selon moi, l'adoption par le Conseil d'agglomération et l'approbation par le Conseil d'Etat sont deux démarches bien distinctes ; c'est pourquoi je propose deux alinéas. L'alinéa 1 de l'article premier concernerait les modifications mineures adoptées par le Conseil d'agglomération et l'alinéa 2, la transmission pour approbation par le Conseil d'Etat. Les documents, que nous avons reçus ce soir, sont explicites à ce sujet.

Le Président. Est-ce que le Comité se rallie à cette demande ?

M. Jean Bourgknecht. Oui, le Comité se rallie à cette demande.

Le Président. Puisque que le Comité se rallie, la modification proposée par Mme Schwegler est donc acceptée.

Amendement visant à biffer le terme de Rapport stratégique

Mme Suzanne Schwegler. Je propose pour plus de clarté que le terme « Rapport stratégique » soit biffé de l'énoncé de l'article premier alinéa 1 de l'arrêté. Le terme Rapport stratégique, bien que mentionné dans les conditions d'approbation du Plan directeur de l'Agglomération, n'existe pas dans la législation cantonale en vigueur. Le message N°14, qui nous est soumis ce soir, explicite les travaux entrepris depuis l'adoption par le Conseil, le 26 janvier 2012, et l'approbation par le Conseil d'Etat, le 19 mars 2012, du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg. Ce message renvoie, d'ailleurs, à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions du 2 décembre 2008 ainsi qu'à son règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009. Il précise la procédure applicable en cas de modifications (majeures ou mineures) d'un plan directeur régional. Une lecture attentive de ces documents le prouve : nulle trace du terme « Rapport stratégique » ! J'ajoute que l'article 2 de l'arrêté proposé, tout à fait conforme à la législation cantonale, va dans le sens de l'amendement que je dépose. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir ma proposition de suppression du terme « Rapport stratégique » dans l'énoncé de l'article premier alinéa 1 de l'arrêté.

M. Jean Bourgknecht. Le Comité se rallie également à cette proposition qui, effectivement, donne un texte plus juste que celui proposé initialement.

Le Président. La modification proposée par Mme Schwegler est donc également acceptée. Le Comité se ralliant entièrement à vos propositions, nous voterons le texte de l'article premier tel que vous l'avez proposé dans vos amendements. Comme ce texte est projeté derrière moi, je ne le lirai pas. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Vote de l'article premier

Celles et ceux, qui acceptent l'article premier tel que proposé par le Comité et modifié selon les amendements acceptés de Mme Schwegler, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Etant donné que nous sommes 44 membres du Conseil d'agglomération, il est inutile de compter les contre-épreuves et abstentions.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'article premier tel que proposé par le Comité et modifié selon les amendements acceptés de Mme Schwegler

Article 2

Nous n'avons pas reçu de propositions concernant l'article 2. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des propositions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'article 2.

Le cinquième point de l'ordre du jour est donc absout.

6. Investissements : libération des subventions des mesures de mobilité / Investitionen: Freigabe der Subventionen der Mobilitätsmassnahmen

6.1 Présentation du message N°17 du Comité en vue de l'acceptation des subventions

Rapporteurs : MM. Yvan Tona et Kuno Philipona, responsables DAEM / Präsentation der Botschaft Nr. 17 des Vorstands hinsichtlich der Annahme der Subventionen **Berichterstatter: die Herrn Yvan Tona und Kuno Philipona, Verantwortliche ARUM**

M. Yvan Tona. Le Comité vous présente le message N°17 et vous propose d'accepter d'accorder aux communes d'Avry, Fribourg et Marly, des subventions pour leurs projets de mobilité déjà réalisés. Je vous rappelle que votre Conseil a approuvé, le 28 novembre dernier, une directive portant subventionnement des mesures du Plan directeur de l'agglomération. C'est sur la base de cette directive qu'ont été examinées les demandes de subventionnement faites par ces communes. Pour mémoire, l'article 4 de cette directive énumère les mesures qui sont subventionnées par l'Agglomération à un taux fixe de 50%.

M. Kuno Philipona. Am 27. Mai 2010 liess die Gemeinde Avry dem Vorstand zwei Subventionsgesuche für die Gestaltung einer Bushaltestelle in der Impasse des Agges sowie einen Rad- und Fussgängerweg zwischen der Impasse des Agges und der Impasse du Bois zukommen. Ohne im Richtplan der Agglomeration Freiburg 2007 oder 2012 ausdrücklich eingetragen zu sein, entsprechen die beiden Bauvorhaben der im Bereich der Mobilität auf

regionaler Ebene festgelegten Zielsetzung. Der Vorstand schlägt dem Rat vor, eine Subvention in der Höhe von CHF 24'225 für die Gestaltung einer Bushaltestelle in der Impasse des Agges zu bewilligen. Für den Rad- und Fussgängerweg zwischen der Impasse des Agges und der Impasse du Bois, der sich auf dem Gebiet der Gemeinde Avry befindet, schlägt der Vorstand vor, eine Subvention in der Höhe von CHF 28'500 zu bewilligen.

M. Yvan Tona. La commune de Fribourg a également fait parvenir, au Comité, une demande de subvention pour l'installation de deux stations de vélos en libre-service (VLS) au Bourg et au Schönberg en date du 17 décembre 2012. L'article 4 alinéa 1 lettre e) de la Directive de 2012 prévoit une subvention pour les aménagements de stations VLS réalisés avant 2015. L'article 6 alinéa 5 indique que le Comité fixe le montant subventionnable pour ces mesures. En l'occurrence, le Comité propose de se baser sur le message N°3 du Comité du 13 octobre 2011 pour le calcul de la subvention. Ce message complétait la Directive de 2010 par la rubrique 4.12, soit une subvention de 50% pour l'infrastructure (bornes, vélos et totems) des stations réalisées par les communes, pour un montant plafond de CHF 6'700 par borne. Le Comité propose, ainsi, au Conseil de verser, à la commune de Fribourg, un montant total de CHF 67'000 qui se répartit en CHF 43'550 pour la station VLS du Bourg et en CHF 23'450 pour la station VLS du Schönberg.

M. Kuno Philipona. Am 26. März 2012 hat die Gemeinde Marly dem Vorstand ein Subventionsgesuch für die P+R-Anlage Corbaroche zugestellt. Die Erweiterung der P+R-Anlage Marly Corbaroche ist Gegenstand des Massnahmenblattes 46.6 des Richtplans der Agglomeration Freiburg (P32 Neugestaltung einer P+R-Anlage). Die Verwirklichung der Massnahme 46.6 war im Richtplan der Agglomeration für 2015 und 2018 vorgesehen. Die gegenüber dem Umsetzungskalender vorzeitige Realisierung dieser Infrastruktur ist jedoch nicht problematisch, da sie vom Infrastrukturfonds nicht subventioniert wird. Zudem wurde festgestellt, dass die Park und Ride-Anlage ihre Kapazitätsgrenzen erreicht hat und ihre Erweiterung im Jahre 2012 damit als gerechtfertigt erscheint. Der Vorstand schlägt dem Rat vor, eine Subvention in der Höhe von CHF 115'000 für die Park und Ride-Infrastruktur Corbaroche auf dem Gebiet der Gemeinde Marly zu bewilligen.

M. Yvan Tona. Le Comité tient également à souligner que des mesures concernant les communes de Fribourg (mesures Z 29 B, C et D, mesure de mise en sens unique de l'avenue de la Gare, mesure Carrefour Arsenaux – Pérolles – Gare) et de Villars-sur-Glâne (mesure pour le parc urbain de Cormanon) ont fait l'objet de demandes de subvention. Dans la mesure où les rubriques correspondantes n'existent pas au budget d'investissement 2013, le Comité propose, au Conseil, d'examiner ces demandes de subventions l'année prochaine et s'engage à faire figurer ces montants au budget d'investissement 2014. Le Comité a, par ailleurs, informé ces deux communes par courrier sur cette façon de faire.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 7 alinéa 2 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, le 13 mai 2013, pour prendre connaissance et discuter sous l'angle financier du message N°17 du Comité du 18 avril 2013 en vue de la libération des subventions des mesures de mobilité. Le message a été transmis à la commission par pli postal en date du 3 mai 2013. Ont participé, à la séance du 13 mai, M. Steiert, membre du Comité d'agglomération et représentant du Dicastère des finances et ressources humaines et M. Piller, membre du Comité d'agglomération et représentant du dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité. La Commission financière relève que le taux d'intérêt de 2% ne reflète plus la réalité actuelle des marchés financiers. Elle juge souhaitable de l'adapter lors de la présentation des prochains messages d'investissements. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis.

6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME a brièvement discuté. Elle constate que ces mesures de mobilité vont dans le sens des orientations de l'Agglomération. Elles sont autant utiles que nécessaires. La commission vous recommande donc de soutenir les arrêtés.

6.4 Examen de détail / Detailprüfung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

6.5 Examen et vote des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

- **Arrêté concernant la subvention d'aménagement d'un arrêt de bus à l'impasse des Agges (CHF 24'225) ainsi que d'une piste cyclable entre l'impasse des Agges et l'Impasse du Bois (CHF 28'500) sur la commune d'Avry / Beschluss betreffend die Subvention für die Gestaltung einer Bushaltestelle in der Impasse des Agges (CHF 24'225) und für ein Rad- und Fussgängerweg zwischen der Impasse des Agges und der Impasse du Bois (CHF 28'500) auf dem Gebiet der Gemeinde Avry**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Alinéa 1 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 1 est adopté.

Alinéa 2 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 2 est adopté.

Alinéa 3 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 3 est adopté.

Je vous rappelle que nous sommes 44 membres du Conseil.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

- **Arrêté concernant la subvention des stations du réseau de vélos en libre-service (VLS) dans le quartier du Bourq (CHF 43'550) et du Schönberg (CHF 23'450) sur la commune de Fribourg / Beschluss betreffend die Subvention für die Station des Veloleihnetzes (VLS) im Burg- (CHF 43'550) und Schönbergquartier (CHF 23'450) auf dem Gebiet der Gemeinde Freiburg**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Alinéa 1 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 1 est adopté.

Alinéa 2 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 2 est adopté.

Alinéa 3 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 3 est adopté.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever la main. Nous sommes toujours 44 membres du Conseil. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Arrêté concernant la subvention d'infrastructure de parking d'échange pour le P+R de Corbaroche (CHF 115'000) sur la commune de Marly / Beschluss betreffend die Subvention für die Park+Rail-Infrastruktur Corbaroche (CHF 115'000) auf dem Gebiet der Gemeinde Marly

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Alinéa 1 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 1 est adopté.

Alinéa 2 : j'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'alinéa 2 est adopté.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever la main. Nous sommes toujours 44 membres du Conseil. Les scrutateurs ont compté 44 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est donc absout.

7. Modification du taux d'amortissement de la halte ferroviaire de St-Léonard / Änderung des Abschreibungssatzes für die Eisenbahnhaltestelle St. Leonhard

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément à l'article 7 alinéa 2 du Règlement de la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière s'est réunie, le 13 mai 2013, pour prendre connaissance et discuter sous l'angle financier du message N°16 du Comité du 18 avril 2013 en vue d'une modification des modalités d'amortissement de la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire de Fribourg St-Léonard. Le message a été transmis à la commission par pli postal en date du 3 mai 2013. Ont participé, à la séance du 13 mai, M. Steiert, membre du Comité d'agglomération et représentant du dicastère des finances et ressources humaines et M. Piller, membre du Comité d'agglomération et représentant du dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité. La Commission financière se réjouit de l'adaptation du taux d'amortissement de 15% à 3%, qui reflète plus justement la réalité. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis.

7.2 Présentation du message N°16 du Comité en vue de la modification du taux d'amortissement de la halte ferroviaire de St-Léonard. Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable DF&RH / Präsentation der Botschaft Nr. 16 des Vorstands hinsichtlich der Änderung des Abschreibungssatzes für die Eisenbahnhaltestelle St. Leonhard. Berichterstatter: Herr Albert Lambelet, Verantwortlicher AF&P

M. Albert Lambelet. Ce message N°16 n'est que le reflet d'une explication que le dicastère des finances et le Comité d'agglomération avaient déjà donnée au Conseil d'agglomération. Il y a eu une sorte de dissonance, d'incompréhension ou de mauvaise communication entre le Service des communes (SCom) et nos autorités. Il s'agissait de définir à quel taux nous devons amortir la participation financière de l'Agglomération à la construction de la halte ferroviaire Fribourg St-Léonard. Dans un premier temps, étant donné qu'il était question de subvention, le SCom nous avait demandé d'amortir en 7 ans au taux annuel de 15%. Suite à des échanges oraux et écrits entre le SCom et l'Agglomération, la décision a été prise que l'Agglomération

allait appliquer le même taux que les communes, c'est-à-dire 3%. C'est pourquoi, au nom du Comité, je vous invite à accepter cette modification des modalités d'amortissement de la construction de la halte ferroviaire de St-Léonard.

7.3 Examen de détail / Detailprüfung

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.4 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung des Beschlusses und Abstimmung

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes à présent 41 membres du Conseil.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 41 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé.

Ce septième point de l'ordre du jour est absout. On arrive, à présent, à un autre plat de résistance de la soirée.

8. Approbation des comptes 2012 de l'Agglomération / Genehmigung der Rechnung 2012 der Agglomeration

8.1 Présentation du message N°15 du Comité en vue de l'approbation des comptes 2012 / Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable DF&RH / Präsentation der Botschaft Nr. 15 des Vorstands hinsichtlich der Genehmigung der Rechnung 2012. Berichterstatter: Herr Albert Lambelet, Verantwortlicher AF&P

M. Albert Lambelet. Monsieur le Président du Conseil, est-ce le plat de résistance ou bien le dessert ? Le total des charges de fonctionnement des comptes 2012 s'élève à CHF 26'691'383 alors que CHF 26'639'300 étaient prévus au budget 2012. Donc, il y a eu une erreur de CHF 52'000 lors de la phase de budgétisation. Pour le budget, d'une part, on constate un supplément de CHF 354'157 des charges nettes dans le domaine des Transports Publics ; ceci est dû, en partie, à l'offre des TPF supérieure au budget. Cette explication figure d'ailleurs dans le message. D'autre part, il y a eu une diminution de certaines charges, principalement dans le domaine du personnel pour lequel nous avons prévu plus d'équivalents plein temps ; en effet, nous n'avons pas trouvé les personnes adéquates. Pour les investissements, on constate un montant de CHF 427'467 pour la mobilité et l'aménagement ; en effet, la phase finale du PA2 et du PDA a pris fin au mois de décembre 2011, mais l'Agglomération a dû payer des reliquats d'un montant de CHF 187'253 en 2012. Pour le reste, le message vous donne toutes les explications concernant les écarts budgétaires de plus de CHF 10'000. Je ne relirai donc pas ce message.

8.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux Statuts de l'Agglomération de Fribourg, la Commission financière est chargée de prendre position sur les comptes de l'Agglomération. La Commission financière s'est réunie, les 29 avril et 13 mai 2013, afin de procéder à l'examen des comptes de l'Agglomération pour l'exercice 2012 et du message N°15 du Comité du 18 avril 2013, en vue de l'approbation des comptes 2012 de l'Agglomération de Fribourg. Les comptes ainsi que le message ont été transmis à la commission par pli postal en date du 3 mai 2013. Ont participé, à la séance du 13 mai, MM. Lambelet et Steiert, membres du Comité d'agglomération et représentants du dicastère des finances et ressources humaines, et M. Piller,

membre du Comité d'agglomération et représentant du dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité. MM. Brodard et Vésy, réviseurs de la fiduciaire Jordan SA, se sont mis à disposition, en début de séance, pour répondre aux questions de la commission. La Commission financière relève :

- la bonne qualité de la présentation des comptes ;
- que toutes ses questions, notamment celles concernant les crédits bancaires liés à la halte St-Léonard, ont fait l'objet d'explications claires du Comité ;
- que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité, propose au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes annuels qui sont ici soumis.

8.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Le Président. Je vous informe que la CAME n'a pas de préavis sur ce point de l'ordre du jour.

8.4 Examen de détail / Detailprüfung

- Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Y a-t-il quelqu'un qui souhaite s'exprimer de manière générale sur les comptes de fonctionnement et d'investissement ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

- Examen de détails / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion maintenant chapitre par chapitre.

Chapitre 0. Administration

Comptes en 010. Conseil d'agglomération, Commission financière

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Comptes en 011. Comité d'agglomération

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Comptes en 020. Administration générale

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 3. Culture

Comptes en 300. Culture

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 6. Mobilité

Comptes en 650. Mobilité

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement

Comptes en 790. Aménagement

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 8. Economie

Comptes en 830. Promotion touristique

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Comptes en 840. Promotion économique

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 9. Finances

Comptes en 940. Gérance de la fortune et des dettes

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Comptes en 991. Participation des communes membres

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ?

Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger. La commune de Guin ne comprend pas pourquoi dans le budget 2012 des comptes de fonctionnement, il est écrit CHF 18'500. S'agit-il d'une faute de frappe ? Dans « Einnahmen », il est écrit CHF 13'978'296.14.

M. Albert Lambelet. Non, ce n'est pas une erreur. Dans le budget 2012, on avait déjà fait la répartition pour les communes. Tandis que dans les comptes 2012, les CHF 13 Millions n'ont pas encore été répartis entre les communes ; par conséquent, ce montant est dû. Cela explique cette différence. L'affect des coûts de l'Agglomération est de CHF 13 Millions pour l'ensemble des communes.

Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger. Entendu. Je vous remercie.

Le Président. Y-a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Comptes en 998. Autres postes

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes de fonctionnement 2012, sont priés de lever la main. Nous sommes actuellement 40 membres du Conseil. Les scrutateurs ont compté 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes de fonctionnement 2012.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 6. Mobilité

Comptes en 650. Mobilité

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement

Comptes en 790. Aménagement régional

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes d'investissement 2012, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes d'investissement 2012.

8.5 Examen et vote des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

- **Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ?

Mme Suzanne Schwegler. Sous « considérant », il faudrait corriger le numéro du message qui, me semble-t-il, est le N°15 et non pas le N°16.

Le Président. Oui, c'est juste ; ce sera corrigé. Ce sera le cas aussi pour l'arrêté des comptes d'investissement. Y-a-t-il d'autres observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés avec la correction apportée par Mme Schwegler.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé et modifié avec la correction apportée par Mme Schwegler, sont priés de lever la main. Les scrutateurs ont compté 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé et modifié selon la correction apportée par Mme Schwegler.

- **Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung**

Titres et considérants

Le Président. Je rappelle la correction apportée par Mme Schwegler concernant le numéro du message sous « considérant ». J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés avec la correction apportée par Mme Schwegler.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble de l'arrêté

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé et modifié selon la correction apportée par Mme Schwegler, sont priés de lever la main. Nous sommes toujours 40 membres du Conseil. Les scrutateurs ont compté 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé et modifié selon la correction apportée par Mme Schwegler.

Ce huitième point de l'ordre du jour est ainsi absout.

9. Présentation du Rapport d'activités. Rapporteur : M. René Schneuwly, Président du Comité / Präsentation des Tätigkeitsberichts. Berichterstatter : Herr René Schneuwly, Präsident des Vorstands

M. René Schneuwly. Ich glaube, dass die Bilanz dieser fünf Jahre ganz zu Ehren der Agglomeration ausgefallen ist und Sie, die heute Abend hier an der Ratssitzung teilnehmen,

sind die Ersten, die den bisher zurückgelegten Weg unserer zweisprachigen Agglomération entsprechend beurteilen können. Ich werde hier nicht auf jede Seite dieses Berichts eingehen, der Ihnen zugestellt wurde, möchte aber gleichwohl ein paar Schlüsselemente daraus hervorheben. Ich erinnere Sie daran, dass dieser Bericht, wie alle offiziellen Sitzungsdokumente der Agglomération, der Öffentlichkeit in französischer und deutscher Sprache auf unserer Webseite zur Verfügung gestellt werden. Pour le passé, nous avons entendu parler, de nombreux esprits chagrins, sur l'agglomération. En 2012, j'ai relevé que les choses ont été différentes et qu'il a été admis que des progrès avaient été réalisés. Ses esprits chagrins, qui pensaient que l'Agglomération en restait au stade 0, doivent aujourd'hui constater qu'elle fonctionne et a, d'ores et déjà, obtenu de bons résultats. L'année 2012 a été retracée, de manière détaillée, dans le rapport dont vous avez pu prendre connaissance et sur lequel je ne reviendrai pas. Je n'oublierai cependant pas certains moments extrêmement importants de l'année 2012. L'un d'entre eux fût l'adoption du PDA, qui a eu lieu lors de la séance du Conseil, qui a débuté le 26 janvier à 19h30 et s'est terminée le 27 janvier vers minuit. Je tiens à remercier ses participants pour la patience manifestée et tous ceux qui ont contribué à ce résultat : en effet, arriver en une seule soirée, si longue fût-elle, à un tel résultat était un bel exploit. On a continué sur cette voie en démontrant la force de notre Agglomération par l'adoption de la Directive de financement des mesures de mobilité et d'aménagement du Plan directeur, qui prévoit un subventionnement solidaire de 50% des mesures inscrites en A, garanti même sans l'apport du Fonds fédéral d'infrastructure. Un autre de ces moments-clés a consisté à dépenser 21 Millions pour les transports publics de l'Agglomération ; cela a permis, ainsi, de passer à des cadences de 10 minutes, les jours de semaine, sur la ligne 1, et également à des cadences de 10 minutes, les samedi, sur les lignes 1 et 2 et à une cadence intégrale à la demi-heure sur la ligne 11 (ancienne 338) ; lorsque le temps nous le permettra, nous pourrons utiliser, cet été, le funiculaire jusqu'à 20h. Cette année 2012, d'autres pas importants ont été franchis dans l'Agglomération dans le domaine de la culture. Je songe, en particulier, au renouvellement des conventions pluriannuelles avec certaines institutions culturelles et aux effets de l'augmentation du budget ayant permis de donner satisfaction à de nombreuses institutions culturelles qui animent cette agglomération. Je pense aussi à la décision de participer aux Assises de la culture. En effet, il est important, non seulement, de discuter en termes de subventionnement des activités ou des infrastructures, mais aussi de se poser les bonnes questions sur l'avenir de ce domaine. Sur le plan économique, vous avez pu constater que d'importants travaux ont été exécutés. La présence de notre responsable du dicastère de l'économie nous a permis d'entrer dans des dossiers aussi délicats que blueFACTORY, la NPR et Innoreg, sans compter également le futur dossier d'un site aussi important que celui de Bertigny. Nous voyons donc que le travail accompli par l'Agglomération porte ses fruits et que nous pouvons compter sur ses collaboratrices et collaborateurs, que je tiens à remercier vivement.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ce neuvième point de l'ordre du jour est donc absout.

10. Réponses du Comité aux interventions parlementaires / Antworten des Vorstands auf parlamentarische Vorstösse

10.1 Réponse du Comité au postulat demandant de développer et d'assurer la promotion culturelle dans l'agglomération (N° Post Leg.2011-2016 2011 011) / Antwort des Vorstands auf das Postulat betreffend die Entwicklung und Sicherstellung der Kulturförderung in der Agglomération (Nr. Post Leg.2011-2016 2011 011)

a) Position du Comité. Rapporteur : M. Pierre-Alain Clément, responsable DP / Standpunkt des Vorstands. Berichterstatter: Herr Pierre-Alain Clément, Verantwortlicher AF

M. Pierre-Alain Clément. Je salue, ici, MM. François Grangier et Dimitri Küttel, auteurs du postulat N°11. Le Comité a eu l'occasion de répondre, à ce postulat, d'une manière exhaustive dans le rapport que vous avez reçu. J'aimerais insister sur deux ou trois points. Le premier élément, en page 1 de cette réponse, se rapporte à la procédure décisionnelle telle qu'elle a été instaurée dans le cadre de la Commission culturelle. Cette dernière préavise à l'intention du Dicastère des promotions, qui lui-même préavise à l'intention du Comité. Etant donné la

composition de cette commission, on peut affirmer que nous évitons au maximum le risque de politisation de la culture. Le deuxième élément est que, depuis cette année, le budget de promotion culturelle essaie de garantir de la pérennisation de l'offre et son renouvellement. Depuis la création de l'Agglomération, le budget de la culture avait, en quelque sorte, été bloqué car un certain nombre de communes, comme Marly et Belfaux, ne faisaient pas partie de Coriolis promotion. Après la dissolution de Coriolis promotion, il a fallu un certain temps d'adaptation pour retrouver la situation définie dans les statuts de Coriolis promotion.

Comme vous le savez, dès 2013 et cela sur une période de trois ans, ce budget sera augmenté, chaque année de CHF 120'000 ; le but est d'atteindre les objectifs fixés dans le rapport Torche. Ce rapport, datant de quelques années, faisait le bilan sur la participation idéale de l'Agglomération, qui s'inscrit dans une complémentarité évidemment entre l'Etat, l'Agglomération et les communes. Le tableau, que vous avez en page 2, le démontre. D'autres éléments statistiques figurent dans cette réponse mais je ne vais pas vous la relire entièrement. J'espère que MM. Grangier et Küttel sont satisfaits de la réponse du Comité à leur postulat.

b) Avis des auteurs : MM. François Grangier et Dimitri Küttel / Ansicht der Autoren: MM. François Grangier und Dimitri Küttel

M. François Grangier. Merci beaucoup pour cette réponse, qui, je dois l'admettre, est très complète. J'ai remarqué que beaucoup de recherches ont été faites par rapport à nos amis neuchâtelois, qui ont effectivement une structure de population plus ou moins équivalente à la nôtre. On constate que c'est un peu compliqué d'obtenir des chiffres assez précis des communes de l'Agglomération. Ce n'est pas trop grave ; on perçoit tout de même la dynamique lancée par ces Assises de la culture, qui se sont tenues en début d'année. On fonde de nombreux espoirs sur ces assises. Non seulement les acteurs, mais aussi les spectateurs, vont observer les résultats des délibérations de ce grand forum culturel. J'ai toutefois encore deux questions à vous poser concernant le Règlement régissant l'octroi des subventions culturelles par l'Agglomération de Fribourg, dont vous parlez à la fin de la 1^{ère} page et qui a été arrêté en séance du Comité du 16 septembre 2010. Tout d'abord, je souhaiterais savoir pourquoi je ne l'ai pas trouvé sur le site internet de l'Agglomération. Deuxièmement, je me suis demandé s'il a été ratifié par le Conseil, étant donné que le Conseil est compétent pour ratifier les règlements. Je n'ai rien trouvé à ce sujet. J'ai lu, en début de 2^{ème} page, que vous indiquez qu'il y a un délai de recours de 30 jours par rapport à une décision du Comité, qui tranche finalement la réclamation.

M. Clément. Le Règlement régissant l'octroi des subventions culturelles par l'Agglomération de Fribourg ne figure pas sur le site de l'Agglomération, étant donné que c'est un document interne au Comité ; il n'a pas dû être adopté par le Conseil d'agglomération car seul le Comité en a la compétence conformément au règlement propre à l'Agglomération. En cas de recours, il faut appliquer la procédure suivante ; le recours est déposé au Comité d'agglomération, et non devant la Commission culturelle ou le dicastère des promotions. Le Comité, étant l'autorité de décision, va reprendre ce dossier et demander à la Commission culturelle puis au Dicastère des promotions s'ils maintiennent ou modifient leur avis. Et enfin, le Comité prend la décision d'accepter ou de refuser le recours.

M. René Schneuwly. J'ai une précision à faire concernant la voie de recours qui est ici prévue. La réclamation est bien traitée par l'auteur de la décision, le Comité d'agglomération, qui rend une nouvelle décision concernant la réclamation, mais cette décision peut faire l'objet d'un recours à la section administrative du tribunal cantonal selon la loi en vigueur.

Le Président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer sur cette réponse? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Le Conseil d'agglomération prend acte de cette réponse.

10.2 Réponse du Comité au postulat relatif à l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse (N° Post Leg.2011-2016 2012 012) / Antwort des Vorstands auf das Postulat bezüglich der Mitgliedschaft der Agglomeration an der Hauptstadtreion Schweiz (Nr. Post Leg.2011-2016 2012 012)

a) Position du Comité. Rapporteur : M. René Schneuwly, Président du Comité / Standpunkt des Vorstands. Berichterstatterin: Herr René Schneuwly, Präsident des Vorstands

M. René Schneuwly. Je vais simplement insister sur quelques éléments essentiels de la réponse à ce postulat relatif à Région Capitale Suisse (RCS), qui a fait l'objet d'un développement dont vous avez pu prendre connaissance. Il paraît évident que la raison pour laquelle l'Agglomération de Fribourg a adhéré à RCS est qu'au sein de cette association, figurent d'autres fribourgeoises comme celles de Regio Sense, du district de la Broye et de Morat. Le but poursuivi par cette association est intéressant et pourrait être résumé de la manière suivante : se placer entre les autres centres névralgiques, Zurich, Bâle et le bassin lémanique, et jouer un rôle de plaque tournante tant au niveau national qu'international. Pour l'Agglomération, comme pour d'autres régions, il est certain que le but recherché est également d'apporter un soutien au Canton, qui est et doit être l'acteur principal au sein de RCS. Une telle affiliation de l'Agglomération de Fribourg sans la Ville de Fribourg n'a aucune conséquence car cette dernière est un membre important de l'Agglomération. Etant donnée que l'Agglomération fait partie de cette association, la Ville de Fribourg en fait inévitablement partie ; ce d'autant plus que, dans la période actuelle, M. Alain Clément, Syndic de la Ville de Fribourg, représente l'Agglomération au sein de cette association. Au niveau budgétaire, les chiffres de 2013 sont un peu à la baisse car la commune de Guin participe à cette association par le biais de Regio Sense. Cela a permis de réduire quelque peu la facture de l'Agglomération sans porter atteinte au le nombre de voix dont l'Agglomération dispose. En cas d'éventuelles questions complémentaires, le Comité, en particuliers M. Clément, est bien évidemment à votre disposition pour y répondre.

b) Avis des auteurs : Mme Anne-Elisabeth Nobs ainsi que de MM. Jean-Pierre Gauch, François Grangier, Michel Moret et Bertrand Späth / Ansicht der Autoren: Frau Anne-Elisabeth Nobs sowie die Herren Jean-Pierre Gauch, François Grangier, Michel Moret und Bertrand Späth

M. Moret. Nous sommes, bien entendu, très satisfaits par cette réponse et aussi parce que nous avons constaté qu'en 2012, avec une certaine anticipation à notre postulat, l'Agglomération et la Ville de Fribourg avaient décidé de devenir un seul membre, et non plus deux membres distincts comme auparavant. C'était là notre demande principale, les autres questions étaient subséquentes. Avec la Ville de Fribourg, une affiliation à RCS se justifie. Nous avons néanmoins un tout petit regret car la situation change à nouveau en 2013. En effet, Guin sera représenté par Regio Sense, et non plus par l'Agglomération. En conséquence, l'Agglomération ne parle, de nouveau, plus d'une seule voix. On en comprend les raisons, mais bien que cela n'ait aucune incidence sur le nombre de voix, nous le regrettons tout de même.

M. René Schneuwly. J'aimerais juste assurer qu'on parle d'une même voix ; la preuve en est que ce soir, M. Markus Bapst a été élu à la Commission financière. La soirée est à l'optimisme.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. Le Conseil d'agglomération prend acte de cette réponse.

10.3 Réponse du Comité à la question de M. Christoph Allenspach sur la Nuit des Musées / Antwort des Vorstands auf die Anfrage von Herrn Christoph Allenspach zur „Nacht der Museen“

a) Position du Comité. Rapporteur : M. Pierre-Alain Clément, responsable DP / Standpunkt des Vorstands. Berichterstatter: Herr Pierre-Alain Clément, Verantwortlicher AF

M. Pierre-Alain Clément. M. Allenspach avait déposé une série de questions au sujet de la Nuit des Musées, auxquelles je vais évidemment essayer de répondre brièvement. A la première question « Est-ce que l'Agglomération de Fribourg est au courant des modalités de l'organisation ? », la réponse est bien évidemment positive. Tout d'abord, la Nuit des Musées a

le soutien de Fribourg Tourisme et Région et a, pour objectif principal, le financement et la réalisation de la manifestation. Son Comité d'organisation est composé de représentants des musées de Fribourg et de sa région. Je commencerai la liste par les musées, notamment l'Espace Jean Tinguely-Niki de Saint Phalle, Fri-Art, Musée Gutenberg, Musée d'Art et d'Histoire, Musée de la Bière Cardinal, Musée de la machine à coudre, Musée d'Histoire Naturelle, Musée suisse de la Marionnette, Sensler Museum. Cette association existe depuis le 1^{er} septembre 2008 et a comme but de concevoir, créer, réaliser et gérer la communication des Nuits des Musées, selon le mandat qui a été donné par l'association des Musées et institutions culturelles de Fribourg à la société Actalis. A la deuxième question « L'Agglomération de Fribourg est-elle en possession des décomptes de la Nuit des Musées ? », la réponse est également positive. Pour chaque demande de subvention, une demande formelle est faite, elle comprend un projet détaillé de la manifestation, un budget détaillé et les comptes, s'ils existent, de l'exercice précédent révisés. Les comptes 2012 ont été révisés par une société fiduciaire et ont abouti en ce qui concerne les coûts d'organisation, à un budget de dépenses de CHF 144'808 et de recettes de CHF 119'779. Cela permet de dire, qu'il y a eu des pertes de l'ordre de grandeur de CHF 25'000. On doit plutôt considérer que c'est un non-gain plutôt qu'une perte. La répartition des subventions 2012 étaient la suivante : l'Etat (CHF 7'000 de Garantie de déficit), la Loterie Romande (CHF 12'000), l'Agglomération de Fribourg (soutien financier de CHF 8'000). En ce qui concerne la participation 2013, le Comité d'agglomération a décidé d'octroyer une subvention annuelle de CHF 8'000 alors qu'il avait été demandé un montant de CHF 10'000.

b) Avis de l'auteur : M. Christoph Allenspach / Ansicht des Autors: Herr Christoph Allenspach

M. Christoph Allenspach. Je vous remercie pour cette réponse très complète. Elle donne un peu de transparence à l'organisation et au financement de cette manifestation. J'aimerais ajouter que les premiers intéressés, les musées qui y participent, n'ont jamais vu ni les comptes, ni les bilans ; ils reçoivent seulement environ CHF 1'000 par manifestation pour les frais.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Suzanne Schwegler. J'aimerais rappeler que la Nuit des Musées aura lieu ce samedi 25 mai à Fribourg.

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur cette réponse. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Le Conseil d'agglomération prend acte de cette réponse.

Ce dixième point de l'ordre du jour est donc absout.

11. Transmission du postulat relatif à la faisabilité d'une ligne de Métro Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes écoles Pérolles-Marly (N° Post Leg 2011-2016 2013 015) / Überweisung des Postulats betreffend die Machbarkeit einer Metrolinie zwischen dem Bahnhof Freiburg-Cardinal-Hochschulen Pérolles-Marly (Nr. Post Leg 2011-2016 2013 015)

Le Président. En préambule, j'annonce que le Bureau a examiné la recevabilité et la qualité juridique du postulat et l'a validé en vue de sa transmission.

11.1 Position de l'auteur : M. Christoph Allenspach / Standpunkt des Autors: Herr Christoph Allenspach

M. Christoph Allenspach. J'ai déposé ce postulat suite à la publication des résultats sur le concours d'urbanisme, qui m'a amené à constater que le volet mobilité n'avait pas été traité. En effet, ces résultats ne donnent aucune solution aux problèmes de l'augmentation de la mobilité du cœur de la ville et son absorption. L'Agglomération ne peut, seule, pas y répondre. Il s'agira tout de même de plusieurs milliers de places de travail et d'autres activités. A Pérolles, la circulation est déjà aujourd'hui accrue, il n'est donc plus possible d'absorber d'augmentation de la mobilité individuelle. Par chance, dans l'agglomération, il y a tout de même un couloir de bus réservé uniquement aux tpf et qui leur appartient. Le canton a déjà effectué, quelques années auparavant, une étude assez sommaire sur les coûts d'une ligne de Métro ou de tram de la Gare de Fribourg à Marly. Depuis, la situation ayant évolué, il devient nécessaire de procéder à une nouvelle étude plus approfondie. Je demande ici, d'abord une étude de faisabilité sur les coûts et, notamment, sur l'étapisation possible de projets entre la Gare de Fribourg et Marly. Il

faut relever que Marly participe au concours European 12 avec un projet de requalification du site d'activité Winckler, situé près du pont de Péroilles. Si ce projet aboutissait, la densité de l'urbanisation serait probablement beaucoup plus importante qu'aujourd'hui.

11.2 Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller / Standpunkt des Vorstands. Berichterstatter: Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. Le Comité a examiné ce postulat avec attention et ne s'oppose pas à sa transmission.

11.3 Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Le Président. J'ouvre la discussion sur ce postulat. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Bruno Marmier. J'ai le plaisir de soutenir le postulat de M. Allenspach et de vous inviter à faire de même. Mais, j'invite le Comité à étendre la réflexion sur deux aspects. Le premier serait le système de transport. On parle ici de métro, mais on pourrait très bien imaginer d'autres systèmes, comme, par exemple, un tram ou même, pourquoi pas, une télécabine. Ce dernier moyen de transport, construit fréquemment dans les régions de montagne dans notre pays, ne s'est imposé en milieu urbain que sous d'autres latitudes. En second lieu, il convient d'étendre le périmètre de réflexion. Ne commettons pas l'erreur de voir trop petit pour n'effrayer personne ; n'ayons pas peur de voir grand. Il ne faut pas seulement intégrer les sites existants mais aussi les sites en devenir. Ce projet de transport, en site propre, doit inclure d'autres éléments stratégiques de l'agglomération ; je pense notamment à l'hôpital fribourgeois et à la zone de Bertigny-Ouest, zone clé du développement de l'agglomération, destinée à accueillir de nombreuses entreprises et un parking d'échange de 1000 places, qui permettra aux automobilistes de rallier rapidement le centre-ville, blueFACTORY ou l'Université. Je pense également à St-Léonard, à Forum Fribourg, à la jonction autoroutière Fribourg-Nord et à la zone de Chandolan, sur la Commune de Givisiez, appelée à se développer à moyen terme. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui ouvrira de nouveaux espaces pour les transports publics, au sol, en sous-sol ou dans les airs, hors des voies de communication existantes saturées. Quant aux coûts, s'ils sont élevés, ils ne sont pas démesurés en comparaison de ceux des infrastructures routières, ni au regard des bénéfices qu'apportera une telle mesure. Mais ne brûlons pas les étapes, c'est justement le but de l'étude de faisabilité que de réaliser une estimation plus précise. Notre projet d'agglomération contient de nombreuses mesures destinées à renforcer l'attractivité de notre Centre cantonal. Mais il manque, au cœur de ce programme, un projet fédérateur, qui permette de redistribuer les cartes de la mobilité, de créer de nouveaux espaces de vie et de faire rayonner notre Centre cantonal en le rendant plus attractif pour les entreprises et les citoyens, un projet ambitieux qui suscite l'intérêt et l'enthousiasme de la population. Mesdames et Messieurs, il n'est nul besoin de se tourner vers le Conseil d'Etat pour créer un centre cantonal fort, pour y mettre de la vision et du contenu ou que sais-je encore. Il n'est pas nécessaire de faire prendre au Grand Conseil toutes sortes de bonnes ou mauvaises résolutions. Un centre cantonal fort ne se décrète pas, il se construit et c'est à nous qu'il revient d'en être les artisans. Jusqu'à nouvel ordre, ce sont les citoyens qui ont donné, à l'Agglomération, le mandat de fédérer les communes pour réaliser un certain nombre de tâches. Ce projet de transports publics en site propre, utilisant les dernières technologies en matière de transport urbain et desservant les points stratégiques de l'agglomération, doit figurer au cœur de notre projet d'agglomération de 3^{ème} génération.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ?

Mme Mutter. Si ma mémoire est bonne, il y a deux ans nous avons refusé un postulat de M. Gander pour l'étude d'un tunnel sous la Ville de Fribourg pour les transports individuels. Il me semble qu'avec ce postulat et la prise de position de M. Marmier, nous entrons dans une phase semblable de folie des grandeurs pour les transports publics. Etant donné qu'on enterre déjà beaucoup d'argent dans les transports individuels, je suis d'avis que l'on fasse de même pour ce postulat, qui concerne les TP et dont la demande d'étude ne me semble pas très raisonnable. Cette discussion, dans les TP, a tout de même un peu avancé ; il a été dit que la pire des choses est la rupture de charge des petits tronçons routiers car une majorité de la population n'aime pas changer de mode de transport et qu'il y a trop d'interfaces. Il faut réaliser qu'aller de la Gare à Cardinal nécessite moins que 10 minutes à pieds ou 3 minutes en vélo. Pourquoi devrait-on dépenser plusieurs dizaines de milliers de francs pour telle étude de faisabilité ? Ce serait un

trop grand projet et il est évident que nous ne sommes ni à Londres, ni à Moscou. Je propose de refuser ce postulat que je juge tout à fait inutile. Mieux vaut faire les études de transport, décidées dans le PA2. Ce serait bien plus raisonnable. Introduire un nouveau mode de transport n'est de toute façon pas faisable à Fribourg.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je propose de soutenir ce postulat mais de manière pragmatique. Je proposerai à son auteur de compléter sa formulation en écrivant « métro ou tram-train » pour que l'étude prévoie un mode de transport éventuellement de type « chemin de fer hybride ». Au fond, nous avons une ossature ferroviaire en Y comprenant les lignes « Rosé–gare de Fribourg–Guin » et « gare de Fribourg–Grolley » ; ajouter une ligne « gare de Fribourg–Marly » créerait une ossature ferroviaire en X. Cette ossature ferroviaire modifiée aurait pour conséquence une couverture de tous les grands axes de notre agglomération. Avec cette modeste modification du postulat, qui consiste à ajouter « métro ou tram-train », on pourrait donc étudier deux variantes. On pourrait probablement avoir une surprise positive quant aux coûts, qui pourraient être relativement faibles et qui nous permettraient d'améliorer l'attractivité ferroviaire du RER dans notre agglomération.

M. Christoph Allenspach. J'aimerais juste préciser que « métro » ne signifie pas forcément « un train qui circule dans un tunnel ». Personne n'a jamais dit cela. J'ai, notamment, évoqué l'utilisation d'un couloir, qui est déjà aujourd'hui réservé aux bus. En effet, à Paris, à Londres et à Moscou, le métro ne passe pas seulement dans les tunnels ; une grande partie est en plein air. C'est évident que ce serait une erreur de construire des tunnels. Un métro permettrait de transporter rapidement beaucoup de monde dans ce quartier extrêmement dense.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. M. Allenspach, maintenez-vous votre postulat tel quel ?

M. Christoph Allenspach. J'accepte la modification « Métro ou tram-train » pour plus de clarté.

Le Président.

Vote de transmission

Celles et ceux, qui acceptent la transmission de ce postulat de M. Allenspach modifié selon proposition « Métro ou tram-train » de M. Nobs, sont invités à s'exprimer en levant la main. Les scrutateurs ont compté 31 voix.

Résultat : vous avez accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat de M. Allenspach modifié selon proposition « Métro ou tram-train » de M. Nobs.

Ce onzième point de l'ordre du jour est donc absent.

12. Divers/ Diverses

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des interventions ?

Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden. Ich glaube ich darf im Namen der sprachlichen Minderheit, der deutschsprachigen dieses Rates, einen ganz grossen Dank an den Präsidenten aussprechen und zwar dass er sich in so glaubwürdiger Weise für die Zweisprachigkeit in diesem Gremium eingesetzt hat. Das hat uns allen gut getan und es ist bei weitem keine Selbstverständlichkeit, dass man der Deutschen Sprache so viel Platz einräumt. Ich danke vielmals! Grazie Mille!

Le Président. Ich finde, dass es überall in der Schweiz so sein muss. Ich danke Ihnen vielmals. Es war mir ein Vergnügen auch für die Deutschsprechende da zu sein. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le mercredi 25 septembre 2013 ; le secrétariat enverra un courriel à tous les membres du Conseil. Cela permettra, notamment, d'avertir ceux qui n'étaient pas là. Ayant déjà fait mon testament en tant que président sortant, je ne vais pas prolonger cette séance. J'annonce sa clôture en vous souhaitant, à toutes et à tous, une bonne rentrée dans vos foyers. Vous pouvez, donc, « débarquer ».

Cette séance est levée.

Fin de la séance : 22h50.

Le Président du Conseil :



Marc'Aurelio Andina

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat